

système national de **normes**



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

TRACER L'ITINÉRAIRE

RAPPORT ANNUEL 2004 | 2005

Canada

Mission : Nous nous proposons de diriger et de faciliter l'élaboration des normes nationales et internationales et des services d'accréditation et leur recours, pour parvenir à améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada

Vision : Être reconnu au pays comme étant le premier organisme responsable du Système national de normes du Canada

POUR NOUS JOINDRE

Adresse : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : (613) 238-3222

Télec. : (613) 569-7808

Courriel : info@scc.ca

Site Web : <http://www.ccn.ca>

ISBN 0-920360-54-8
Ottawa, juin 2005



Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

125

100

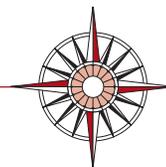


TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président	2
Mot du Directeur général	3
Survol de l'année	5
Profil de la société	7
Cadre d'exploitation et contexte	16
Fonctionnement de la société par secteur d'activité	19
Rapport de gestion	34
États financiers	37

LES CHIFFRES EN RELIEF

Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2004-2005	8
Structure du CCN, Conseil et comités compris	10
Accueil des pays du monde	17
États financiers – Les grandes lignes	18
Mise à jour de la Stratégie canadienne de normalisation	19
Satisfaction de la clientèle	20
Trafic sur le Site Web	21
Conférence du Système national de normes	22
Recours aux normes internationales au Canada	23
Récipiendaires des prix du CCN	25
Influence du Canada sur l'élaboration des normes internationales	26
Influence du Canada sur l'élaboration des normes régionales	26
Recouvrement des coûts	27
Accords signés par le CCN au cours de l'année	28
Participation aux activités des Organismes d'évaluation de la conformité	28
Les dernières parutions du CCN	30
Services <i>Alerte!</i>	31
Service à la clientèle	32
Résultat et perte nets par rapport à l'ensemble du budget	33
Aperçu financier de 2000 à 2005	35



MOT DU PRÉSIDENT – HUGH A. KRENTZ

« Un bon plan de travail est comparable à une carte routière : il indique la destination finale et, le plus souvent, le meilleur itinéraire à suivre pour l'atteindre. »

– H. Stanley Judd



Au moment où les Canadiens ont amorcé la deuxième moitié de la présente décennie, la première d'un nouveau millénaire, ils n'étaient pas les seuls à réfléchir sur les transformations qu'a connues notre monde et, qui plus est, sur ce que nous réserve le XXI^e siècle. Au cours de l'année écoulée, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est penché en particulier sur l'incidence de cette évolution sur la normalisation volontaire et sur son rôle dans l'orientation des activités de normalisation du Canada.

Bien que les principaux objectifs fixés en 2000 dans la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) demeurent encore pertinents aujourd'hui, les priorités changeantes et les réalités mondiales nous obligent à revoir, pour l'adapter, la carte routière que nous utilisons pour atteindre ces objectifs. La mise à jour de la SCN, achevée en février 2005, a constitué un élément fondamental de ces efforts. Il s'agissait également de veiller à ce que la stratégie générale du CCN demeure en harmonie avec les priorités du Canada tout en renforçant le cadre dont nous nous servons pour affiner nos objectifs à court terme, et ce, pour être à même de composer avec ces besoins changeants.

125

Durant la deuxième Conférence du Système national de normes (SNN), tenue en novembre 2004, on a bouclé la boucle en achevant le processus de mise à jour de la SCN entamé en 2003 par l'instance dirigeante du CCN. Des parties intéressées de partout au Canada ont été invitées à Calgary, en Alberta, à tracer avec le CCN un itinéraire qui permettra aux activités de normalisation de contribuer réellement à bâtir un avenir concurrentiel, prospère et durable pour l'ensemble des Canadiens. Les ateliers, les exposés et les discours-programmes de la Conférence ont fait écho à bon nombre des enjeux et thèmes clés qui étaient au cours de l'AF 2004-2005 au cœur des travaux du CCN : la réglementation intelligente, le développement durable, la responsabilité sociale et les soins de santé. La Conférence a également permis de souligner les nombreuses contributions des membres du SNN, parmi

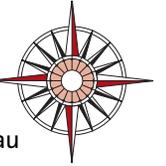
lesquels les personnes, les organismes et les comités sélectionnés à titre de récipiendaires 2004 des prix décernés par le CCN.

Compte tenu des efforts exceptionnels réalisés par le personnel du CCN, les membres des Comités consultatifs et les intéressés, qui ont tous travaillé sans relâche à assurer le succès de ces initiatives tournées vers l'avenir, je suis persuadé que nous continuerons à travailler ensemble dans la réussite.

Mérite également d'être soulignée la contribution de mes 14 collègues du Conseil du CCN qui prennent leur rôle très au sérieux, c'est-à-dire assurer le leadership du CCN et en définir l'orientation stratégique. À une époque où les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la transparence et de la responsabilisation des organismes des secteurs public et privé, non seulement le CCN respecte les exigences en matière de régie de la société imposées par le gouvernement fédéral aux sociétés d'État, mais encore il adopte des mesures préventives pour demeurer transparent dans ses initiatives et activités. Le rapport final de l'Examen spécial du Bureau du vérificateur général, réalisé en 2004, en fait d'ailleurs état. Les conclusions de cet examen témoignent des résultats positifs obtenus grâce aux efforts déployés ces cinq dernières années à l'échelle de l'organisation afin d'améliorer et de tirer parti du solide cadre de gouvernance établi par le CCN.

À travers un leadership exercé dans les travaux d'élaboration d'une norme de responsabilité sociale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le CCN a manifesté à nouveau son soutien pour les activités de normalisation en tant qu'outil favorisant une meilleure responsabilisation à l'échelle mondiale. Signalons en particulier la contribution de Daniel Gagnier, vice-président du CCN, qui a dirigé le groupe de travail international ayant recommandé l'élaboration de cette norme à l'Assemblée générale de l'ISO. Sa contribution est symbolique du rôle de premier plan joué par le CCN, au cours de l'AF 2004-2005, dans les activités de normalisation internationale.

Tout en recherchant de nouvelles possibilités de normalisation susceptibles d'améliorer la compétitivité du Canada au sein du marché mondial, nous avons également fait face à un enjeu permanent : maintenir les ressources humaines et financières nécessaires pour stimuler le Système national de normes en dépit des tendances qui se dessinent en matière de démographie et des réalités économiques changeantes.



Une recommandation est revenue souvent au cours des séances stratégiques organisées à l'intention des membres du Conseil du CCN, de ses Comités consultatifs et de son personnel, ainsi que des intéressés, c'est-à-dire qu'il importe d'exprimer clairement et succinctement la valeur de la normalisation et les avantages qu'il y a à participer aux divers aspects des travaux qui s'y rattachent. Ce message était également au cœur du rapport final du Groupe d'études du CCN sur les modes de financement novateurs possibles pour l'élaboration des normes, qui a été présenté au Conseil l'an dernier. Compte tenu de ces commentaires, l'élaboration à l'intention de tous les Canadiens de messages clairs et tangibles conçus pour illustrer l'importance des normes et

le rôle du CCN dans les travaux de normalisation constitueront une priorité au cours de l'AF 2005-2006.

Examinant l'itinéraire qui a été tracé, je constate qu'il reste encore beaucoup à faire. J'ai bon espoir cependant que cette nouvelle orientation stratégique aura pour effet de renforcer la capacité du Conseil canadien des normes d'évoluer dans des contextes nationaux et mondiaux, et qu'en retour ces outils permettront de renforcer notre Système national de normes.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PETER CLARK



Nous avons de quoi célébrer en 2005 alors que le Conseil canadien des normes (CCN) entame sa 35^e année d'existence! Face à un paysage social, économique et politique en constante évolution au Canada et partout dans le monde, l'Organisme a, ces 35 dernières années, accompli beaucoup et subi de nombreux changements. Nous n'avons pas cessé pendant tout ce temps de regarder droit devant nous et de maintenir le cap. À l'heure où nous poursuivons notre voyage, nos buts sont clairement définis grâce aux efforts déployés récemment pour déterminer les activités qui

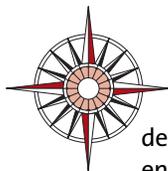
répondront aux besoins changeants des Canadiens en matière de normalisation.

Les activités de partage de l'information, de réseautage et de concertation ont continué au cours de l'année de stimuler la normalisation, et les membres du personnel du CCN ont tenu le gouvernail à titre d'organiseurs et de participants d'un certain nombre de réunions, de conférences et autres rencontres nationales, régionales et internationales. Nous avons continué d'honorer les obligations internationales du Canada en accueillant un certain nombre d'événements, dont l'assemblée annuelle du Pacific Area Standards Congress et la réunion du Comité exécutif de l'InterAmerican Accreditation Cooperation. Des efforts exceptionnels ont été déployés par le personnel qui a travaillé en collaboration avec nos partenaires à la planification et à l'accueil réussis de la Conférence du Système national de normes (SNN).

Le resserrement des liens établis par le CCN à l'échelle nationale, tel était le but de la Conférence du SNN, qui a rassemblé en novembre 2004, à Calgary, des participants venus de tous les coins du pays. Les délégués ont été invités à examiner le rôle changeant de la normalisation dans bon nombre des secteurs qui revêtent actuellement le plus d'importance pour les Canadiens, notamment la santé et la sécurité, la sécurité publique, les énergies de remplacement et le développement durable. On leur a également demandé d'envisager le rôle de la normalisation dans les politiques publiques dans un contexte où tous les paliers de gouvernement examinent et mettent à jour leurs pratiques réglementaires, tout en cherchant à les harmoniser davantage avec celles de leurs homologues nationaux et internationaux.

Le recours aux normes et à l'évaluation de la conformité en tant que moyen susceptible d'accroître la compétitivité du Canada n'a pas seulement figuré parmi les sujets de discussion de la Conférence, mais il a aussi fait l'objet des nombreuses recommandations adressées au gouvernement fédéral dans le rapport final de septembre 2004 du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente. Ce n'est là que l'un des nombreux signes encourageants que nous arrivons à faire entendre notre message – l'utilisation de la normalisation en tant qu'outil de politique publique comporte de nombreux avantages – et que les gouvernements sont désireux d'appliquer ce concept. Autre indicateur des progrès accomplis : la participation accrue aux activités du Système national de normes des Organismes provinciaux et territoriaux de réglementation et des comités.

L'idée de « Tracer l'itinéraire », élément fondamental de la Conférence, exprime également l'orientation stratégique globale prise par le CCN au cours



de l'AF 2004-2005. En plus de diriger le processus ayant mené au lancement en février 2005 de la version actualisée de la Stratégie canadienne de normalisation, le CCN a également réalisé tout au long de l'année de grands progrès dans la rationalisation de ses propres pratiques de planification stratégique et l'établissement, à l'échelle de l'organisation, d'objectifs clairs et mesurables pour l'avenir. Grâce aux contacts établis quotidiennement avec les collègues et les clients de la communauté nationale et internationale de normalisation, le personnel a apporté une contribution extrêmement précieuse, permettant de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de produits et services liés aux normes.

Le CCN comprend la nécessité d'adapter aux besoins changeants des Canadiens ses programmes d'accréditation des organismes tiers d'évaluation de la conformité et des organismes chargés d'élaborer les normes nationales. C'est ainsi qu'il apporté au cours de l'année des modifications majeures à son Programme d'accréditation des laboratoires, suivant la fin d'une entente de partenariat établie dans le domaine de l'accréditation avec l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE). Tout en prenant les mesures nécessaires pour offrir des programmes d'accréditation distincts, le CCN et l'ACLAE en sont également arrivés à un accord concernant l'accréditation des laboratoires ontariens d'analyse de l'eau potable.

L'objectif consistant à assurer la santé et la sécurité des Canadiens et à réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement a contribué à l'expansion des programmes d'accréditation des systèmes de management du CCN. Afin de répondre aux défis écologiques uniques de ce secteur, le CCN a lancé, en décembre 2004, un programme de qualification des Organismes de certification des systèmes de management environnemental accrédités par ses soins, qui enregistrent les exploitations porcines selon une norme canadienne fondée sur la série ISO 14000. Soulignons également les efforts déployés actuellement pour soutenir le secteur des aliments biologiques du Canada de sorte que nos produits certifiés biologiques soient acceptés sur les marchés étrangers.

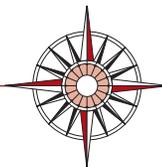
Par ailleurs, les soins de santé, et les solutions que sont susceptibles d'apporter les normes à certains des défis les plus persistants que doit relever le Canada en matière de prestation de services de santé, figuraient parmi les priorités de l'AF 2004-2005. Je suis heureux d'annoncer que le CCN a signé un protocole d'entente avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS) en vue de l'accréditation de ce dernier comme Organisme d'élaboration de normes et d'une collaboration dans le domaine de l'accréditation de certains

établissements de santé. Nous travaillons en outre avec plusieurs autres partenaires à des projets de normalisation liés aux soins de santé, parmi lesquels l'élaboration de normes pour certaines technologies de l'information qui contribuent à améliorer la prestation des services de santé dans l'ensemble du pays.

Comme tant d'autres secteurs, l'industrie des normes fait face à une demande accrue de services offerts sur Internet. Dans le cadre des efforts déployés constamment pour répondre aux besoins commerciaux changeants des Canadiens, le CCN a décidé d'ouvrir sa propre boutique de normes électronique. Créée en partenariat avec IHS Canada, le StandardsStore s'inscrit dans le cadre d'une entente renouvelée en 2004 entre le CCN et IHS pour la vente de normes à l'intérieur du Canada.

Si, au cours de l'AF 2004-2005, les efforts du CCN ont porté principalement sur les événements nationaux, ce dernier n'en a pas moins continué à jouer, au nom du Canada, d'une grande visibilité dans les travaux techniques et d'élaboration des politiques réalisés au sein des organismes internationaux d'élaboration de normes, des organismes internationaux qui travaillent dans le sens de l'établissement d'un système mondial d'accréditation pour l'évaluation de la conformité, et des organismes régionaux de normalisation. Non seulement le CCN a-t-il continué à chercher à assumer des rôles de leader au sein de ces organisations, et à s'en voir confier de nouveaux, mais il a également partagé son expertise avec les pays en développement dans l'espoir que cette aide leur permettra de devenir au cours des années à venir tout aussi actifs dans les activités mondiales de normalisation.

Au moment où le CCN s'engage dans la voie tracée devant lui, c'est avec optimisme que j'envisage l'aventure qui nous attend. De plus, je suis impatient de travailler avec nos partenaires et le Conseil du CCN pour continuer les travaux entrepris en vue de la réalisation de nos objectifs. Je suis tout aussi persuadé que nous allons établir et maintenir de nouvelles relations au fur et à mesure que nous ferons des percées, ici au Canada et partout dans le monde.



SURVOL DE L'ANNÉE

Au cours de l'AF 2004-2005, le CCN s'est consacré à de nombreuses activités d'intérêt. Voici une liste non exhaustive des événements marquants de la dernière année.

En 2004

23-28 mai – Le CCN accueille à Vancouver une réunion du Pacific Area Standards Congress et y présente des ateliers sur les sujets suivants : jumelage et mentorat dans les pays en développement, et bonnes pratiques réglementaires.

29-31 mai – Il parraine à Toronto la Conférence annuelle 2004 du Forum pour la formation en commerce international, à laquelle il participe.

14 juin – Il dévoile le nom des récipiendaires des Prix 2004 du Conseil canadien des normes, qui sont remis en reconnaissance des contributions exceptionnelles de personnes et d'organismes aux activités de normalisation volontaire.

5-10 juillet – Il signe l'Accord de reconnaissance multilatérale (AML) de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) sur la certification des produits, au cours de la Réunion plénière de l'Organisme, tenue à Séoul, en Corée. Joan Brough-Kerrebyn, responsable des Systèmes de management de la qualité du CCN, est élue au cours de cette réunion à la présidence du Comité technique de la PAC.

22 et 23 juillet – Il accueille une réunion du Comité exécutif de l'InterAmerican Accreditation Cooperation et une séance de formation de deux jours sur l'incertitude de mesure et les essais d'aptitude.

16 et 17 août – Le Vice-président du Conseil du CCN, Daniel Gagnier, prononce un discours sur le développement durable au cours du Congrès annuel de la Standards Engineering Society, tenu à Ottawa.

15 et 16 septembre – Le Président du Conseil, Hugh Krentz, le Directeur général, Peter Clark et le personnel du CCN assistent à Genève, en Suisse, à l'Assemblée générale de l'ISO. M. Krentz participe à un débat d'experts sur le thème : la normalisation internationale – diffuser le message en amont (trad. libre de : International Standardization – Bringing the Message to the Top). Au cours de cette réunion, le Canada se propose pour accueillir en 2006 l'Assemblée générale de l'ISO.

21 septembre – Quatre membres du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI), à savoir Chandra Krishnappa, Serge Breault, David Kiang et Walter G. Booth, se voient remettre le prestigieux Prix 1906 en reconnaissance de leurs contributions exceptionnelles aux travaux de la CEI.

22 septembre – Dans son rapport final d'Examen spécial du CCN, le Bureau du vérificateur général du Canada ne signale aucune lacune importante.

30 septembre – Le CCN signe avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé un Protocole d'entente concernant l'accréditation éventuelle de ce dernier comme Organisme d'élaboration de normes et leur coopération dans le domaine de l'accréditation des établissements de soins de santé.

9 octobre – Il signe les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de l'International Accreditation Forum (IAF) sur les Systèmes de management environnemental et la certification des produits, lors de la 18^e Réunion générale annuelle de l'IAF, tenue à Cape Town, en Afrique du Sud. Au cours de cette réunion, Elva Nilsen, Directrice du Commerce et des affaires intergouvernementales du CCN, est réélue à la vice-présidence de l'Organisation.

14 octobre – Il souligne la Journée mondiale de la normalisation en publiant sa revue annuelle, *Consensus*, sous le thème *Les normes, un point de contact!* Il y est question du rôle important joué par la normalisation comme facteur reliant les Canadiens les uns aux autres.



23-29 octobre – Peter Clark, Directeur général du CCN, assiste à Port of Spain, à Trinité-et-Tobago, à l'Assemblée générale de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et à la réunion de son Comité exécutif. Au cours de cette réunion, Pat Paladino, Directeur de l'Évaluation de la conformité du CCN, est élu vice-président de l'IAAC.

15-17 novembre – Le CCN accueille à Calgary la deuxième Conférence du Système national de normes, événement qui réunit des personnes issues des quatre coins du Canada pour « Tracer l'itinéraire » des travaux de normalisation. Il rend hommage aux récipiendaires des Prix 2004 du CCN au cours d'un repas de gala et d'une cérémonie, tenus le 16 novembre.

24 novembre – Il signe avec la Bolivie une entente administrative concernant la mise en œuvre d'une version espagnole du service *Export Alerte!*

29 et 30 novembre – Son personnel assiste à Santiago, au Chili, à la réunion du Conseil d'administration de la Pan American Standards Commission (COPANT), au cours de laquelle le Canada voit son mandat renouvelé pour deux ans au Bureau de gestion technique, renouvellement entrant en vigueur en avril 2005.

1er décembre – Le CCN célèbre le 5^e anniversaire de son service *Export Alerte!*, qui avertit par courrier électronique les exportateurs canadiens des modifications proposées aux règlements et aux exigences techniques susceptibles d'avoir une incidence sur leurs activités commerciales.

12 décembre – Il lance son Programme sectoriel de l'industrie porcine – Systèmes de management environnemental (PSIP-SME).

21 décembre – Le ministre de l'Industrie, David L. Emerson, nomme David Fransen, Sous-ministre adjoint du secteur de la politique à Industrie Canada, pour siéger comme représentant fédéral au Conseil du CCN. M. Fransen remplace Andrei Sulzenko qui a pris sa retraite le 30 avril 2004.

En 2005

1er janvier – Le partenariat du CCN et de l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) concernant l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale prend fin.

10 janvier – En tant que membre de l'International Accreditation Forum (IAF), le CCN adopte un plan de transition vers la version actualisée de la norme sur les Systèmes de management environnemental, ISO 14001:2004, annoncée par l'IAF et l'ISO.

27 janvier – Le CCN et IHS Canada ouvrent une nouvelle boutique électronique à double enseigne, le www.standardsstore.ca, qui procure aux utilisateurs un guichet unique pour l'achat de normes industrielles et de publications connexes.

9 février – Le CCN dévoile la Mise à jour 2005-2008 de la Stratégie canadienne de normalisation.

23 mars – Il signe avec le ministère de la gestion des normes de la Malaisie un accord d'hébergement en vue de la mise en œuvre d'un service *Export Alerte!*

31 mars – Le ministre de l'Industrie, David L. Emerson, propose le renouvellement du mandat de Peter Clark, Directeur général du CCN, en attendant l'examen de cette question par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Société d'État fédérale, le Conseil canadien des normes (CCN) gère le Système national de normes (SNN) du Canada.

Les normes sont des publications qui fixent les pratiques, les exigences techniques et la terminologie adoptées pour les produits, les services et les systèmes. La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes et en l'évaluation de leur respect. L'accréditation est la pratique qui consiste à vérifier si une organisation possède les compétences nécessaires pour se livrer à une tâche particulière. Les normes et l'évaluation de la conformité permettent d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Le CCN assume diverses fonctions visant à assurer l'efficacité et le fonctionnement coordonné de la normalisation au Canada. Il représente en outre les intérêts du pays pour les questions liées aux normes tant à l'étranger qu'au sein des forums internationaux.

SA MISSION

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale investie, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, de la mission suivante :

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;



- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1^{er} suppl.), modifiée en 1996, ch. 24

SON PARCOURS

En 1964, le gouvernement fédéral procédait à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement et de participation du Canada aux activités de normalisation internationale. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait en 1970 la sanction royale.

En 1973, le Conseil canadien des normes (CCN) accréditait quatre Organismes d'élaboration de normes, dont trois sont toujours membres actifs du Système national de normes (SNN). C'est en 1980 qu'était accrédité le premier Organisme de certification, accréditation suivie un an plus tard de celle des deux premiers laboratoires. En 1993, les trois premiers Organismes registraires



de systèmes de management de la qualité obtenaient leur accréditation, suivis, les années suivantes, des premiers Organismes registraires de systèmes de management environnemental, Organismes de certification des auditeurs et prestataires de cours de formation des auditeurs et Organismes d'inspection.



LES MEMBRES DU CONSEIL EN PLACE AU COURS DE L'AF 2004-2005

Président :

Hugh Krentz

Président-directeur général, Institut canadien de la construction en acier; directeur général, Steel Structures Education Foundation

Vice-président :

Daniel Gagnier

Vice-président principal, Affaires générales et externes, chez Alcan Inc.

Charles Cipolla

Président, Rockwell Automation Canada Inc.

David Fardy

Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

Philippe Fontaine

Vice-président, Comité consultatif des provinces et territoires
Consultant dans les domaines de la normalisation et de la certification

David Fransen

Sous-ministre adjoint, Secteur politique, Industrie Canada

Jacques Girard

Président, Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes
Directeur de la normalisation et de la certification, Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Hans Konow

Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

Charles LaFlèche

Président-directeur général, Momentum Healthware

Danielle Laramée

Associée, directrice de la fiscalité pour l'est du Canada, Ernst & Young

Israel Lyon

Président, Comité consultatif des provinces et territoires
Directeur, Élaboration de programme, Ontario Economic Summit

David MacKinnon

Administrateur, Collège des médecins et chirurgiens et Westpark Healthcare Centre

Suzanne Morin

Avocate principale, Loi et politiques de nature réglementaire, Bell Canada

James Reichert

Vice-président, Recherche et Affaires internationales, British Columbia Institute of Technology

Yuen Pau Woo

Vice-président à la recherche et économiste en chef, Fondation Asie Pacifique du Canada

Le CCN s'est mis à l'ouvrage en s'efforçant de refléter la meilleure image possible du Canada au sein des organismes de normalisation internationaux tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Canada occupait en 1972 un siège au sein du Conseil de l'ISO et voyait, en 1988, son premier représentant élu à la présidence de l'organisation.

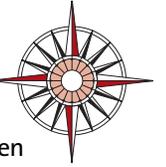
L'Organisme a commencé à s'occuper d'information en 1973, date à laquelle il a publié son premier livret. Après avoir entrepris en 1976 la vente des normes, il créait en 1977 ce qui allait devenir le Service d'information et de recherche.

En 1996, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* faisait l'objet de modifications importantes à la suite d'une vaste consultation du public. Le nombre des membres de l'instance dirigeante de l'Organisme passait ainsi de 57 à 15. Il aurait désormais un champ d'activité comprenant l'environnement, les technologies de l'information, les ressources naturelles et le secteur des services. Les amendements apportés à la Loi l'autorisaient en outre à signer des accords de reconnaissance avec ses homologues étrangers et à conseiller le gouvernement fédéral sur les aspects liés aux normes des accords commerciaux internationaux.

Ces amendements étaient suivis de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation. Dévoilée en mars 2000, cette stratégie constitue un outil de direction et d'orientation sur la façon de recourir à la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Ses recommandations continuent à servir de base aux plans et stratégies de l'Organisme.

En août 2002, paraissait dans la *Gazette du Canada* un décret habilitant le CCN à accréditer les Organismes d'évaluation de la conformité des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une version actualisée de la Stratégie canadienne de normalisation était publiée en février 2005, à l'issue de vastes consultations menées auprès de l'instance dirigeante du CCN, de ses Comités consultatifs, de la direction et du personnel de l'Organisme et de divers intéressés du Système national de normes.



SA STRUCTURE

LE CONSEIL DU CCN

Les membres du Conseil de l'Organisme sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Ce Conseil comprend un maximum de 15 membres : un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, un représentant du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires et neuf du secteur privé, parmi lesquels des Organismes non gouvernementaux.

SES COMITÉS CONSULTATIFS

Les Comités consultatifs du Conseil du CCN sont tels qu'ils permettent au Conseil d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers. Afin que leur contribution reflète la diversité des intéressés canadiens, ces comités sont tous tenus d'avoir une matrice de composition équilibrée, consistant en des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels.



Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2004-2005 : De gauche à droite, debout : David Fardy, Sondra Bruni (représentante des consommateurs), David MacKinnon, Suzanne Morin, Charles Cipolla, Sandra Watson (Secrétaire générale, Directrice des Services intégrés du CCN), Hans Konow, Israel Lyon, Philippe Fontaine, Charles LaFlèche, Danielle Laramée, Jacques Girard. De gauche à droite, assis : Hugh Krentz (Président du Conseil du CCN), Peter Clark (Directeur général du CCN). Absents au moment de la photo : Daniel Gagnier, David Fransen, James Reichert et Yuen Pau Woo.

Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC)

Il fournit au Conseil conseils et soutien dans le cadre des Programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité du CCN, notamment pour ce qui a trait aux guides, normes, activités et programmes nationaux et internationaux s'y rapportant. Les membres du CCEC sont issus des Organismes de réglementation, du gouvernement fédéral, de l'industrie, des Organismes d'évaluation de la conformité et du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public. Le Comité consultatif canadien du CASCO, comité de l'ISO sur l'évaluation de la conformité, relève du CCEC.

Comité consultatif sur les normes (CCNor)

Ce comité joue le rôle de conseiller en ce qui concerne les questions de politique liées à l'élaboration et à l'harmonisation des normes nationales, régionales et internationales. Il favorise une forte participation aux travaux d'élaboration des normes, incite à un recours généralisé au Système national de normes et voit au bon fonctionnement du Programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du CCN. Le CCNor se compose de représentants appartenant à des Organismes d'élaboration de normes, des Organismes de réglementation, au gouvernement fédéral, à l'industrie, au Comité national du Canada de l'ISO, au Comité national du Canada de la CEI et au Comité sur les intérêts des consommateurs et du public.

Comité consultatif sur le commerce (CCCom)

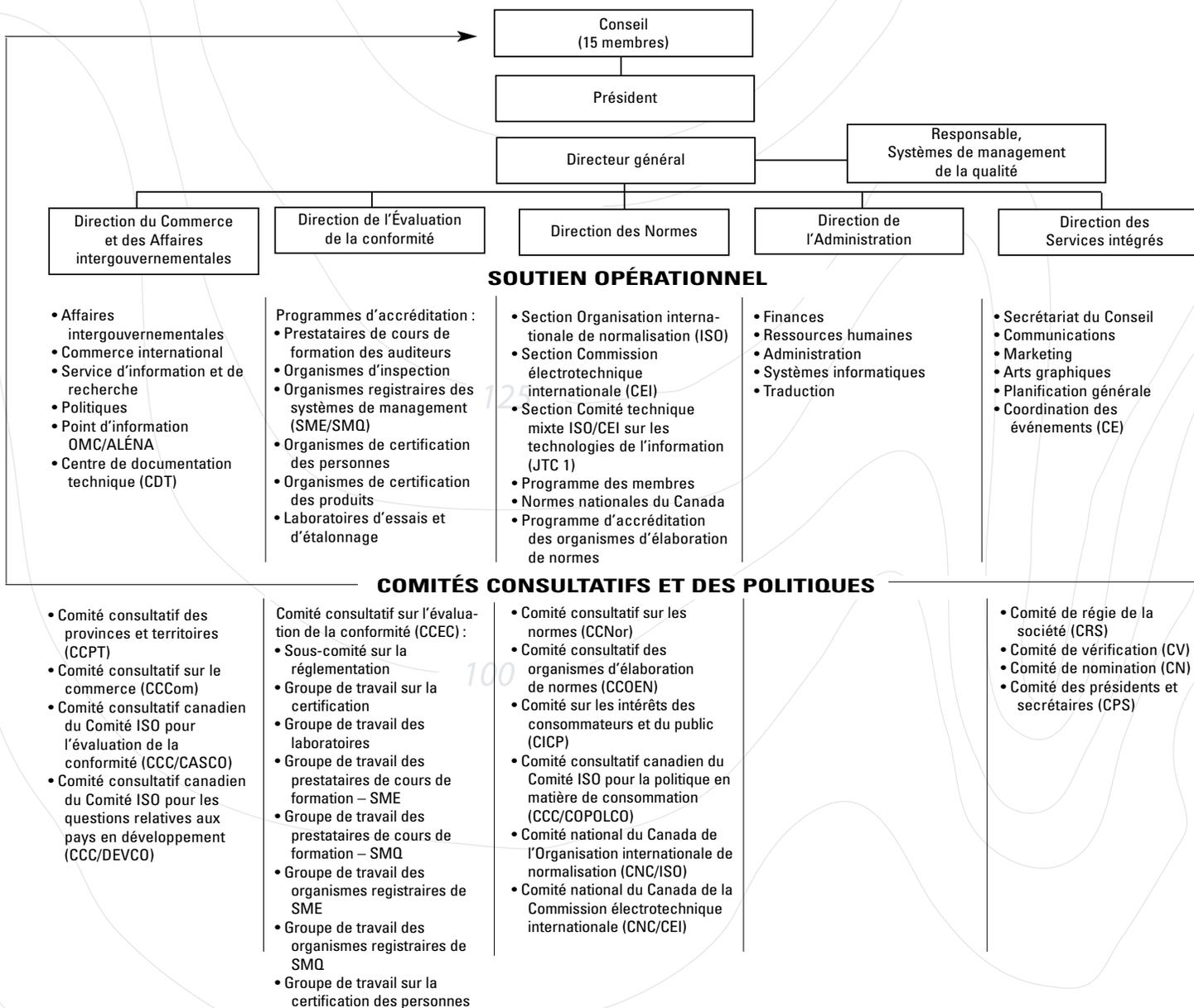
Ce comité traite des questions liées au commerce interprovincial et international, dont des accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres du CCCom sont issus des Organismes d'évaluation de la conformité, du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'autres comités consultatifs du Conseil. Le Comité consultatif canadien du DEVCO, comité de l'ISO sur les questions relatives aux pays en développement, relève du CCCom.

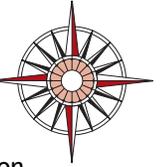
Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)

Le CNC/CEI présente aux comités de régie de la CEI la contribution du Canada, représente le pays au sein de la CEI et gère les travaux des comités canadiens qui participent aux travaux techniques de la CEI. Les travaux de ce comité vont dans le sens des activités nationales à travers les caractéristiques de chacun de



STRUCTURE DU CCN, CONSEIL ET COMITÉS COMPRIS





ses membres. Les membres du CNC/CEI représentent l'industrie, les Organismes d'élaboration de normes, le gouvernement fédéral, les organismes de réglementation de la sécurité électrique, le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et le Comité consultatif des provinces et territoires.

Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)

Le CNC/ISO prodigue des conseils et formule des recommandations au sujet des politiques d'élaboration de normes de l'ISO. Il participe aux activités des comités de régie de l'ISO et gère les travaux des comités qui représentent le Canada au sein de comités techniques de l'ISO. Ses membres sont issus de l'industrie, des Organismes d'élaboration de normes, du gouvernement fédéral, du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et du Comité consultatif des provinces et territoires.

Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)

Ce comité s'occupe des questions intéressant les consommateurs et de questions sociales, notamment celles liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Ses membres représentent les consommateurs, les organismes voués à la protection de l'environnement, les syndicats, le monde de l'enseignement, les organismes de santé et de sécurité du travail, les Organismes d'élaboration de normes, l'industrie et le gouvernement fédéral. Le Comité consultatif canadien du COPOLCO, comité de l'ISO sur la politique en matière de consommation, relève du CICP.

Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)

Ce comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il favorise la collaboration et la communication entre les provinces, les territoires et le Conseil canadien des normes et incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer aux travaux du Système national de normes. Le CCPT se compose de représentants nommés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)

Ce comité examine les questions de normalisation nouvelles vues sous l'angle des Organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités par le CCN. Il favorise en outre la collaboration et la communication entre les OEN et le CCN. Les membres du CCOEN sont nommés par les Organismes d'élaboration de normes accrédités.

SA RÉGIE

L'instance dirigeante du CCN, appelée Conseil, est responsable de l'orientation stratégique de l'organisation, qui assure la réalisation de son mandat, et de celle que devront prendre les questions de régie. Cette responsabilité comprend l'accréditation des Organismes d'élaboration de normes et des Organismes d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada (NNC), l'adoption de politiques régissant les programmes et services du CCN et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Directeur général et la direction à l'élaboration des plans et stratégies de l'Organisme qui s'y rattachent.

Alors que l'instance dirigeante du Conseil était au complet l'année dernière, le siège devenu vacant à la suite du départ à la retraite d'un représentant du gouvernement fédéral a rapidement été doté. Grâce à son expérience des pratiques d'ouverture adoptées par le gouvernement dans le cadre des nominations aux conseils d'administration des sociétés d'État, le CCN a pu jouer un certain rôle dans le processus de recrutement, de nomination et de sélection des nouveaux membres. En faisant preuve de prévoyance dans l'examen des sièges sur le point de devenir vacants et en communiquant cette information au gouvernement, de même qu'en ayant recours aux critères de sélection des futurs membres du Conseil, le CCN a permis la nomination de personnes au calibre exceptionnel. Il entend poursuivre ses efforts dans ce sens lorsqu'il sera appelé en 2005-2006 à revoir le mandat de plusieurs d'entre eux.

Le Conseil a également déployé des efforts pour assurer la continuité du leadership de l'Organisme, travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement pour obtenir le renouvellement du mandat de son Directeur général. Une communication constante avec le gouvernement et la réceptivité de ce dernier aux recommandations du CCN assurent à la direction de l'organisation une assise solide reposant sur la confiance. L'Organisme estime que la compétence, la continuité et la crédibilité du leadership au sein de son Conseil, et aux postes clés occupés par son personnel, sont indispensables à la réussite de la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au cours de l'année écoulée, les membres du Conseil ont plus que jamais eu à assumer leur rôle de coordonnateur des activités de la société et se sont



consacrés à la mise à jour de la stratégie d'orientation du CCN et de celle du Système national de normes (SNN). Le Conseil s'est engagé à organiser des séances annuelles de planification stratégique, en même temps que celles organisées par le personnel, de sorte que les orientations stratégiques établies demeurent pertinentes.

Le CCN a prouvé sa détermination à respecter son engagement à l'égard des principes pour la gestion du risque en menant régulièrement des audits des Systèmes de management de la qualité (SMQ) de toutes ses directions et divisions. Il a également réalisé des audits internes selon le plan soumis par les auditeurs externes du CCN. C'est par le biais du Comité de régie de la société et du Comité de vérification du Conseil que les résultats de ces audits sont présentés et contrôlés.

Le Conseil a procédé à la première évaluation de sa performance qui a consisté, entre autres, en un examen de son rendement selon un ensemble de critères particuliers. Le Comité de régie de la société du CCN a examiné les résultats de cette évaluation, et un plan a été conçu pour traiter certaines questions. Les membres du Conseil ont l'intention de se livrer à un tel examen tous les ans afin de déterminer les aspects de leur rendement à améliorer.

Ainsi que le prévoit la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le CCN s'est soumis au cours de l'année écoulée à un Examen spécial quinquennal qui a révélé que ses systèmes et pratiques ne comportaient aucune lacune importante. Si le rapport du Bureau du vérificateur général était positif, il contenait cependant des indications sur les aspects susceptibles d'être améliorés, auxquels le CCN a donné suite en préparant et mettant en œuvre un plan d'action.

Dans l'esprit des pratiques de divulgation en vigueur à l'échelle du gouvernement, le CCN fait preuve d'initiative en rendant accessibles au public, à travers son site Web, les renseignements concernant les dépenses associées aux déplacements, à l'accueil et autres engagées par son Président et son Directeur général. Cette information est systématiquement transmise au Comité de vérification. En 2004-2005, le CCN était l'une des rares organisations à publier les résultats de son Examen spécial et son plan de mise en œuvre correspondant.

Alors que le Conseil se réjouit à l'idée de mettre en œuvre le nouveau Plan d'entreprise du CCN, le respect de son engagement à l'égard de la régie

demeure pour lui une priorité de premier ordre, en particulier suite à la publication récente de différents rapports sur le rendement des sociétés d'État. Bien que le Bureau du vérificateur général l'ait rassuré quant à l'efficacité de ses systèmes et pratiques de régie, le Conseil continue de placer la barre très haut dans ce domaine. La mise en place de repères en matière de régie demeurera en 2005-2006 l'une des priorités de l'Organisme.

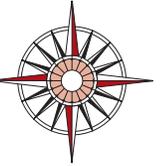
Les membres du Conseil qui apportent leur contribution à titre bénévole ont, cette année encore, fait preuve d'un sens de l'engagement très marqué à l'égard des travaux du CCN. Ce dévouement se traduit par une présence massive aux réunions et une participation importante aux scrutins postaux et aux travaux des Comités consultatifs du CCN. L'Organisme continue de bénéficier des compétences hautement spécialisées des membres de son instance dirigeante et du niveau élevé de direction établi par cette dernière.

LE COMITÉ DE RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité de régie de la société (CRS) gère, tout en l'améliorant, le fonctionnement du Conseil et de ses Comités consultatifs. Ses fonctions et responsabilités consistent en l'examen et l'approbation des responsabilités, des objectifs et du rendement du Directeur général, des responsabilités et des objectifs du Président; en l'examen des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts, de la structure et des attributions des Comités consultatifs du CCN, du rendement du Conseil et de ses comités ainsi qu'en l'examen du processus suivi par le Conseil pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. Les membres de ce Comité s'assurent en outre que l'Organisme demeure informé des questions de régie nouvelles qui doivent être considérées par le Conseil. Ce Comité est constitué de cinq membres du Conseil, parmi lesquels le président.

Au cours de l'année écoulée, le Comité de régie de la société du CCN s'est réuni tous les trois mois en vue de planifier les activités suivantes, qu'il a ensuite réalisées, activités dont il a fait rapport au Conseil.

- Il a suivi de près avec le bureau du ministre de l'Industrie les progrès réalisés en matière de planification de la relève et établi avec lui des plans dans ce sens, en particulier en ce qui a trait à la nomination des membres du Conseil et à la proposition de renouvellement du mandat du Directeur général.
- Il a respecté les priorités du gouvernement dans le domaine des nominations fondées sur le mérite, modifiant ses attributions pour lui



permettre d'assumer le rôle de « Comité des candidatures » et de choisir les futurs candidats aux postes de président et de directeur général.

- Il a pris connaissance des rapports gouvernementaux concernant la régie des sociétés, et son Directeur général a participé aux travaux des groupes de travail chargés de formuler à l'intention du gouvernement des recommandations sur les questions liées à la régie des sociétés d'État.
- Il a suivi de près les séances d'orientation du CCN et la formation donnée par le CCN et le Bureau du Conseil privé aux nouveaux membres du Conseil.
- Il a examiné le rendement, le statut des membres ainsi que les fonctions et responsabilités des membres des Comités consultatifs du CCN.
- Il a préparé le questionnaire d'évaluation du rendement du Conseil et a examiné les réponses obtenues pour recommander des mesures susceptibles d'améliorer certains aspects de ce rendement.
- Il a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures contenues dans son Plan de travail annuel.
- Il a analysé les questions liées au rôle du Conseil dans l'approbation des programmes d'accréditation du CCN.
- Il a amélioré la communication avec les membres du Comité de vérification en organisant une réunion annuelle afin de discuter des problèmes d'intérêt commun et d'éliminer les éléments faisant double emploi.
- Il a étudié les résultats des audits internes des Systèmes de management de la qualité (SMQ), les résultats sommaires de ces audits et le rapport d'Examen spécial du CCN.
- Il a examiné les objectifs annuels et le rendement de l'organisation toute entière, ainsi que la description de tâches et le rendement du Directeur général et du Président.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

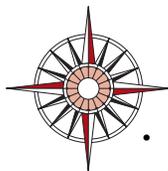
Le Comité de vérification (CV) surveille la gestion financière de l'Organisation. Son rôle et ses responsabilités consistent en ce qui suit : examiner et présenter des recommandations sur les éléments financiers du Plan d'entreprise (plan opérationnel quinquennal) et du Rapport annuel (états financiers vérifiés) et sur les dépenses annuelles, le budget des immobilisations et les états

financiers trimestriels. Ses membres sont chargés d'évaluer l'efficacité des contrôles internes et les zones de risque potentiel et de présenter des recommandations à cet égard, et ce, en vue de conseiller le Conseil sur les audits internes et les examens spéciaux et de contrôler les mesures prises par la direction à la suite de l'examen de ces plans et rapports.

Au cours de l'AF 2004-2005, la composition du Comité de vérification est demeurée sensiblement la même. Ainsi que le prévoient les *Lignes directrices à l'intention des comités de vérification des sociétés d'État et autres entreprises publiques* du Conseil du Trésor, ce Comité comprend une diversité de membres possédant une expertise dans le domaine des finances, de la comptabilité et l'administration des affaires, parmi lesquels deux comptables agréés.

Voici quelles ont été les activités du CV au cours de l'année, des activités sur lesquelles il a fait rapport au Conseil :

- Il a recommandé au Conseil l'approbation du budget annuel du CCN, de son plan opérationnel quinquennal (élément financier du Plan d'entreprise) et des états financiers vérifiés.
- Il a examiné les états financiers trimestriels, en particulier en ce qui a trait aux résultats en matière de recouvrement des coûts associés à chacun des programmes d'évaluation de la conformité.
- Il a suivi de près le processus d'Examen spécial quinquennal (5 ans) du CCN réalisé par le Bureau du vérificateur général et en a examiné les résultats. Il a revu le plan d'action prévu pour la mise en œuvre des améliorations proposées et a recommandé la publication des résultats dans le site Web du CCN.
- Il a examiné les dépenses trimestrielles des cadres supérieurs de l'Organisation associées aux déplacements et à l'accueil, l'attestation de conformité des dépenses aux termes des lignes directrices en matière de finances établies par le greffier du Conseil privé pour les personnes nommées par le gouverneur en conseil et recommandé au Conseil d'approuver les pratiques proactives de divulgation dans le site Web du CCN de ce genre d'information.
- Il a examiné les résultats des deux audits internes qui ont été menés et comparé les progrès réalisés à ceux proposés dans les recommandations d'audit.



- Il a examiné les résultats finaux des principaux indicateurs de rendement du CCN et constaté les progrès réalisés.
- Il a examiné les plans budgétaire généraux, parmi lesquels ceux ayant trait à l'initiative gouvernementale de réaffectation des dépenses.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination fixe la date des réunions en fonction du calendrier prévu pour l'examen des mises en candidature et les recommandations de candidats désireux d'appartenir à un comité consultatif du CCN s'occupant de la politique relative aux normes (à l'échelon national et international), du commerce, de l'évaluation de la conformité et de l'intérêt des consommateurs et du public. Il a pour mandat d'assurer une répartition des intérêts permettant à ces comités de fonctionner de façon à la fois efficace et efficiente. Le Comité se compose de membres du Conseil et d'employés de sorte que les points de vue et intérêts soient équitablement répartis entre les personnes désignées pour siéger.

Soucieux de respecter à tous les échelons de son organisation les pratiques établies en matière de planification de la relève, le CCN s'est donné comme priorité d'assurer au sein de ses Comités consultatifs la présence permanente de représentants compétents des intéressés. Compte tenu du rôle de conseiller que sont appelés à jouer les Comités consultatifs auprès du CCN, il est essentiel que leurs recommandations sur les politiques et les pratiques de ce dernier représente un équilibre des intérêts canadiens tout en préservant l'intérêt général.

LE PERSONNEL

Les stratégies et politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif de 87 employés, qui travaillent à Ottawa, dans les bureaux de l'Organisme.

Directeur général : *Peter Clark*

Direction de l'Administration

Trésorier, Directeur de l'Administration : *Rick Parsons*

La Direction de l'Administration fournit au CCN des services administratifs et de gestion. Parmi ces fonctions, notons les Finances, l'Administration, les Ressources humaines, les Systèmes informatiques et la Traduction.

Direction de l'Évaluation de la conformité

Directeur : *Pat Paladino*

Par le biais des programmes d'accréditation du CCN intéressant les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les Organismes de certification des produits et des personnes, les Organismes registraires de systèmes de management environnemental et de la qualité, les Organismes d'inspection et les Prestataires de cours de formation des auditeurs, cette Direction assure un service d'évaluation de la conformité.

Direction des Services intégrés

Directrice : *Sandra Watson*

La Direction des Services intégrés procure au Conseil et à ses Comités permanents un soutien en matière de secrétariat et de politiques de régie. Elle coordonne en outre la planification générale et le processus de présentation de rapports, et fournit à l'Organisme des services de marketing et de communication.

Direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales

Directrice : *Elva Nilsen*

Cette Direction rédige les politiques et gère le Service d'information et de recherche, le Centre de documentation technique et le Point d'information de l'OMC/ALÉNA. Elle encourage les gouvernements et les Organismes de réglementation à recourir aux normes et coordonne les activités du CCN liées au commerce international.

Direction des Normes

Directeur : *Michel Bourassa*

Cette Direction gère la participation du Canada aux activités de l'ISO, de la CEI et des organismes régionaux de normalisation ainsi que le Programme des membres. Elle approuve les Normes nationales du Canada et gère le programme d'accréditation des organismes canadiens d'élaboration de normes.

SES ACTIVITÉS

Le Conseil canadien des normes réalise ses travaux dans trois domaines principaux.

125



NORMES

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. (Ses programmes d'accréditation s'appuient sur des normes et guides reconnus partout dans le monde.)

Les Organismes d'élaboration de normes accrédités soumettent leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement une norme canadienne dans un domaine particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes de normalisation régionaux. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application de normes internationales.

ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les six catégories suivantes d'organismes d'évaluation de la conformité :

- Laboratoires d'essais et d'étalonnage
- Organismes registraires de systèmes de management
- Organismes de certification des personnes
- Organismes de certification des produits
- Organismes d'inspection
- Prestataires de cours de formation des auditeurs

Il gère en outre un programme de reconnaissance du respect des principes de Bonnes pratiques de laboratoire conçu pour les laboratoires d'essais de résidus de pesticides.

Le CCN est également membre d'un certain nombre d'organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des

résultats d'évaluation de la conformité, parmi lesquelles l'International Accreditation Forum (IAF), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et le Worldwide System for Conformity Testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE).

Les jalons de l'AF 2004-2005

Normes sur les technologies de l'information

« Le rôle de leader joué par le Canada dans les travaux du Groupe de travail international spécial sur l'accessibilité, qui relève du Comité technique mixte ISO/CEI sur les technologies de l'information (JTC 1), témoigne de l'engagement ferme pris à l'égard de cet aspect important et omniprésent dans notre monde », de dire Alice Sturgeon, présidente du Comité consultatif canadien de l'ISO/CEI JTC 1. Présidé par un Canadien, du nom de Jim Carter, ce Groupe possède un solide contingent d'experts canadiens en accessibilité issus des secteurs public et privé et du milieu de l'enseignement. Ses travaux sont axés sur les technologies d'aide, l'interaction homme-machine, les supports de substitution, la transmission de données et les mécanismes de présentation ayant pour but d'améliorer l'accessibilité des technologies de l'information pour les personnes ayant des incapacités.

Le CCN administre les travaux des Comités consultatifs canadiens des comités et sous-comités techniques internationaux auxquels il prête son soutien.

COMMERCE ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Le CCN informe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes industriels et les organismes non gouvernementaux sur les normes et l'évaluation de la conformité liées aux aspects des politiques commerciales et réglementaires. Il a entre autres pour but d'encourager les gouvernements et les industries à recourir davantage au SNN dans les activités réglementaires et la négociation des accords commerciaux.

Par l'intermédiaire de son site Web, de son Service d'information et de recherche et de son Centre de documentation technique, il met à la disposition des Canadiens une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Le CCN sert en outre de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA).



CADRE D'EXPLOITATION ET CONTEXTE

Depuis plus de trois décennies, le Conseil canadien des normes (CCN) guide les Canadiens à travers le vaste paysage de la normalisation, tant à l'intérieur des frontières du pays que partout dans le monde.

Pour être à même d'offrir à ses clients des programmes et des services efficaces, le CCN doit suivre, pour les évaluer, les changements qui s'opèrent dans ces contextes et adapter ses activités en conséquence. La mondialisation, des solutions normatives en constante évolution, les tendances en matière de politiques publiques, une démographie changeante, l'apparition de nouvelles technologies de l'information et les préoccupations liées à l'environnement ne sont que quelques-unes des variables qui ont un impact sur les eaux dans lesquelles le CCN doit naviguer.

Depuis 2000, la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) est le principal outil de navigation du Système national de normes (SNN) et du CCN qui y a recours dans ses activités visant à soutenir le SNN. Le processus de mise à jour de la SCN a permis de recueillir directement auprès des nombreux organismes et personnes engagés dans les activités du Système leur opinion sur l'orientation qu'il faudrait donner aux travaux de normalisation et sur les défis et possibilités qu'ils prévoient rencontrer, au moment où ils s'engagent sur le chemin tracé.

TRACER UN ITINÉRAIRE NATIONAL

Grâce aux efforts considérables qu'il a réalisés ces dernières années pour rehausser son profil à l'échelle internationale, le CCN est aujourd'hui bien connu au sein de la communauté mondiale de la normalisation. Il est indispensable de développer le même degré de conscience nationale à l'égard du CCN et du rôle qu'il joue dans les activités volontaires d'évaluation de la conformité et d'élaboration de normes. Pour accroître sa visibilité et assurer la viabilité du Système national de normes, le CCN reconnaît qu'il est essentiel de communiquer clairement et succinctement, à un public canadien varié, les avantages de la normalisation.

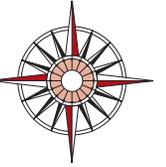
D'autre part, la recherche de solutions normatives permettant de réaliser les objectifs de politique publique est indispensable au maintien de liens solides avec tous les paliers gouvernementaux canadiens. Elle l'est d'autant plus si l'on considère que les nouveaux produits et services, les méthodes novatrices de

certification et d'essai, les questions environnementales et les exigences réglementaires changeantes posent un défi pour tous les paliers de gouvernement.

En dépit de l'équilibre changeant des pouvoirs au niveau fédéral, le gouvernement du Canada continue à reconnaître l'importance qu'il y a à bâtir une « économie prospère et durable, faite pour le XXI^e siècle ». Le discours du Trône de septembre 2004 et le Budget de février 2005, qui faisaient ressortir le besoin d'accroître la compétitivité du Canada, prévoyaient la mise en œuvre de mesures dans ce sens. Cet objectif a de surcroît trouvé un écho dans la réponse initiale du gouvernement fédéral au rapport final du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente.

Pour sa part, le CCN se réjouit de voir que ses contributions ont été prises en compte dans plusieurs recommandations clés du rapport final du Comité, où les normes et l'évaluation de la conformité sont décrites comme étant des outils importants pour la modernisation du cadre réglementaire. Il reconnaît toutefois qu'il ne s'agit là que d'un premier pas. Le CCN saisit l'importance d'une collaboration continue avec les divers ministères engagés dans le processus de réglementation intelligente, et ce, pour pouvoir les guider et les soutenir dans la mise en œuvre des recommandations.

Dans le même ordre d'idées, le CCN travaille aux côtés des gouvernements provinciaux et territoriaux pour favoriser l'intégration des normes dans les politiques commerciales et de réglementation. Non seulement le CCN encourage les Organismes de réglementation à participer en plus grand nombre aux activités du Système national de normes, mais encore il montre comment le recours à la normalisation facilite l'harmonisation des règlements de compétences territoriales différentes. Il travaille d'ailleurs déjà en collaboration avec bon nombre des Organismes de réglementation responsables de ces aspects et continue à tabler sur ces relations. Dans la même veine, le CCN appuie la mise en œuvre continue de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) volontaire à travers son Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et son Comité consultatif sur le commerce (CCCom) qui en surveillent de près l'application.



La collaboration est au cœur du succès des programmes d'accréditation des Organismes d'élaboration de normes et des Organismes d'évaluation de la conformité du CCN. Ce dernier cherche activement à établir de nouveaux partenariats là où ils sont viables. Les soins de santé, la protection de l'environnement et le développement durable, la sécurité publique et la certification des personnes ne sont que quelques exemples des domaines dans lesquels le CCN entrevoit des possibilités de coopération avec d'autres organismes. En même temps, comme en témoignent les mesures adoptées par suite de la décision de ne pas renouveler l'entente de partenariat établie dans le domaine de l'accréditation avec l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE), le CCN a montré qu'il était capable d'ajuster son itinéraire en fonction des conjonctures économiques changeantes.

Pour encourager la participation des personnes et des organismes aux activités de normalisation, il est indispensable de mieux faire connaître aux intéressés les travaux du SNN à travers le Programme des membres du CCN et autres initiatives. En plus de faire appel au soutien des industries et des secteurs canadiens qui participent traditionnellement aux travaux du Système national de normes, le CCN s'efforce aussi d'élargir la base à partir de laquelle il recrute des membres prêts à siéger aux comités techniques et consultatifs. Cette question revêt une importance particulière puisque bon nombre des membres actuels des comités canadiens approchent de la retraite. Pour soutenir ceux et celles qui apportent une contribution volontaire à ces travaux, le CCN doit, par ailleurs, être attentif aux demandes d'information, de formation et de ressources financières qui permettent de faciliter et d'améliorer la participation aux activités liées aux normes.

Il est primordial pour le CCN de veiller à la compétence ainsi qu'à la satisfaction de son personnel afin de pouvoir soutenir d'une manière efficace le Système national de normes. Bien que le mouvement des effectifs du CCN soit relativement faible, en partie grâce aux efforts réalisés afin de créer un milieu de travail positif et gratifiant, la nature technique des travaux de normalisation rend parfois difficile le recrutement de personnes possédant les compétences, les qualités et l'expérience nécessaires. L'Organisme doit non seulement continuer de consigner les méthodes et procédures au moyen de son Système de management de la qualité, il doit aussi assurer l'accès à des services permanents de formation et de soutien qui favorisent tant le maintien des effectifs en place que le transfert du savoir.

TRACER UN ITINÉRAIRE MONDIAL

Tout en reconnaissant le besoin de mettre davantage l'accent sur les dossiers nationaux, le CCN est conscient de l'importance pour le Canada de continuer à exercer son influence dans le domaine de la normalisation internationale.

La normalisation se mondialise et son application s'étend à de nouveaux domaines, en particulier dans ceux de la réglementation et de l'aide au développement. Essentiellement, l'ouverture de nouveaux marchés commerciaux internationaux et l'élimination des obstacles à l'importation et à l'exportation des biens et services font partie intégrante des initiatives de normalisation internationale. Le CCN continue à encourager l'harmonisation des normes et des pratiques d'évaluation de la conformité du Canada avec



ACCUEIL DES PAYS DU MONDE

En 2004-2005 :

Avril 2004 :

Sous-comité du Comité technique mixte de l'ISO/CEI, Techniques d'identification et de captage automatique des données (JTC 1/SC 31), à Toronto
Comité technique de l'ISO, Plates-formes de travail élévatrices (ISO/TC 214), à Montréal

Mai 2004 :

Réunion du Pacific Area Standards Congress (PASC), à Vancouver
Sous-comité du Comité technique de l'ISO, Durée de vie prévue lors de la conception (TC 59/SC 14), à Toronto
Comité technique de l'ISO, Systèmes intelligents de transport (ISO/TC 204), à Vancouver

Juin 2004 :

Sous-comité du Comité technique de l'ISO, Matériel forestier portatif à main (ISO/TC 23/SC 17), à Guelph

Juillet 2004 :

Atelier et réunion du Comité exécutif de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), à Ottawa
Sous-comité du Comité technique mixte de l'ISO/CEI, Jeux de caractères codés (JTC 1/SC 2), à Toronto

Novembre 2004 : Conférence du Système national de normes (SNN), à Calgary

Projets d'accueil d'événements :

AF 2005-2006 :

Réunions d'une douzaine de comités techniques internationaux dans diverses villes du Canada

Mai 2005 :

Réunion du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO), à Toronto

Octobre 2005 :

Célébration de la Journée mondiale de la normalisation et du 35^e anniversaire du CCN

Novembre 2005 : Forum ISO/CEI/JTC 1 du leadership canadien, à Ottawa

Septembre 2006 : Assemblée générale de l'ISO, à Ottawa



celles de ses partenaires internationaux, tout en veillant du même coup à ce que les intérêts du pays soient pris en compte. Les activités du CCN liées à l'élaboration, la signature et la mise à jour d'ententes conclues avec des Organismes de réglementation régionaux et internationaux donnent lieu à la création de meilleurs débouchés pour les biens et les services canadiens.

L'émergence et la croissance ces dix dernières années de blocs commerciaux régionaux, tels l'Union européenne (UE) et l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ont transformé le paysage mondial. Compte tenu de ces changements, la participation aux activités des organismes régionaux de normalisation (p. ex. la Commission panaméricaine des normes techniques – COPANT, le Pacific Area Standards Congress - PASC et l'Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation - APLAC) constitue un moyen de plus en plus important d'exercer une influence sur les activités internationales de normalisation. Le Canada continue à chercher à avoir un impact sur la croissance et la régie de ces organisations dans l'intérêt de tous les pays membres en présence comme dans son propre intérêt stratégique.

Le CCN comprend le bien-fondé de l'aide apportée aux pays moins développés pour leur permettre de bâtir un système de normalisation national efficace et d'accroître leur capacité de participer aux travaux de normalisation internationale. Le succès des exportations est souvent lié à une bonne fabrication et à une mise à l'essai valable des produits, de même qu'à une infrastructure de normalisation reconnue partout dans le monde. Nombreux sont les pays qui, à divers stades de développement, ne disposent pas des ressources ni de l'expertise nécessaires pour pouvoir, afin d'accéder aux

marchés étrangers, répondre aux exigences internationales en matière de normes et d'évaluation de la conformité. Le CCN travaille avec les pays en développement, soit individuellement, soit par le biais d'organisations internationales ou régionales, pour relever ce défi et il continuera à soutenir les économies naissantes au moyen d'initiatives telles que séances de formation, jumelage et établissement de capacités, pour faire en sorte que ces pays disposent des outils dont ils ont besoin pour participer activement aux activités internationales de normalisation et d'évaluation de la conformité.

Les jalons de l'AF 2004-2005

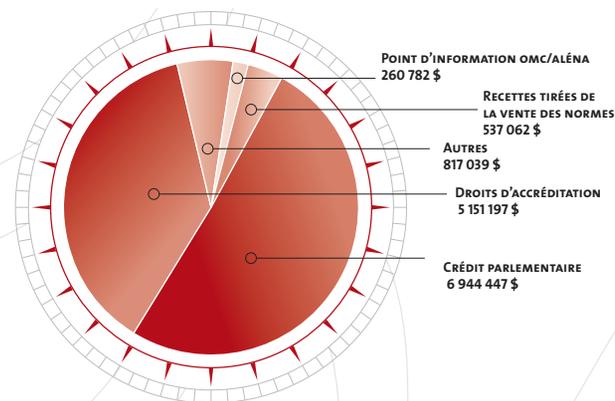
Normes sur la qualité de l'eau potable

« Les contributions des délégations canadiennes ont joué un rôle important dans le rapprochement des points de vue divergents des principales délégations européennes et de celles du reste du monde. Cela tient essentiellement au fait que les délégations canadiennes étaient disposées à prendre la parole au nom d'autres délégations qui semblaient réticentes à le faire pendant les réunions, bien que ces dernières leur aient en privé donné leur opinion », se rappelle Thomas D. Ellison, président du Comité consultatif canadien du Comité technique 224 de l'ISO (*Activités de service relatives aux systèmes d'alimentation en eau potable et aux systèmes d'assainissement – critères de qualité du service et indicateurs de performance*).

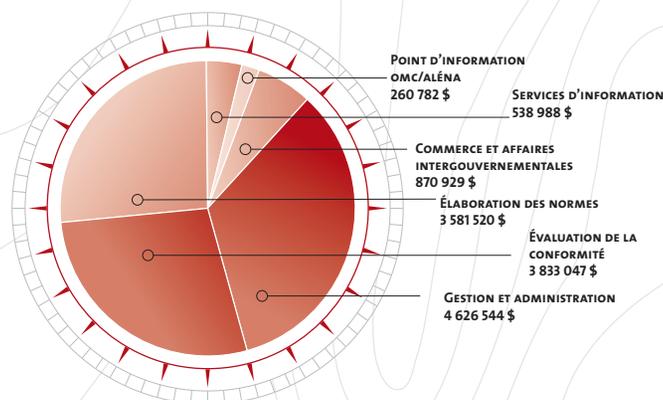
Le CCN administre les travaux des Comités consultatifs canadiens des comités et sous-comités techniques internationaux auxquels il prête son soutien.

ÉTATS FINANCIERS - LES GRANDES LIGNES

RECETTES



DÉPENSES





FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Désireux de se consacrer à l'établissement d'une orientation stratégique, le CCN a, au cours de l'AF 2004-2005, poursuivi les efforts entrepris en vue de rationaliser ses documents de planification, et ce, dans le but d'améliorer l'efficacité des procédures de planification et de présentation de rapports et de mieux les coordonner.

Dans le passé, le CCN avait recours à plusieurs documents de planification, parmi lesquels un Plan stratégique triennal-quinquennal, un Plan d'entreprise annuel et la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Cette année, il a profité du fait que chacun de ces plans venait à échéance pour en réduire le nombre, intégrant son Plan stratégique dans son Plan d'entreprise pour la période allant de l'AF 2005-2006 à l'AF 2009-2010. Il a en outre élaboré la mise à jour de la Stratégie en même temps que son Plan d'entreprise pour assurer la compatibilité des approches proposées dans ces deux documents.

Tenant compte des commentaires reçus au sujet des activités de planification stratégique, le CCN s'emploiera principalement au cours de l'année 2005-2006 à faire connaître au gouvernement, à l'industrie et aux consommateurs les avantages qu'il y a à participer aux travaux du Système national de normes (SNN), et à jouer d'une manière plus efficace son rôle intégral de coordonnateur et de surveillant des travaux de normalisation volontaire du Canada.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les activités de l'AF 2004-2005 ont tenu le personnel du Conseil canadien des normes fort occupé. En plus de contribuer à la prestation de divers programmes et services, les employés du CCN ont pris part à un certain nombre d'événements et de projets destinés à faire connaître les travaux du SNN, tant au Canada que partout dans le monde.

Pour les 175 participants venus des quatre coins du pays assister à la deuxième Conférence du SNN, ces efforts ne sont pas passés inaperçus. Plus de deux années ont été consacrées à la planification et à la préparation de cet événement, ainsi qu'à l'élaboration d'un programme attrayant conçu pour tenir compte des intérêts variés des délégués qui possédaient divers degrés de connaissance de la normalisation volontaire et du SNN. Le questionnaire d'évaluation de la conférence, rempli par 44 p. 100 des délégués, a révélé que la plupart des participants avaient trouvé dans l'ensemble l'expérience enrichissante (voir tableau, page 22).



STRATÉGIE CANADIENNE DE NORMALISATION – MISE À JOUR 2005-2008

Buts et objectifs

À l'échelle internationale :

1. **Avoir un impact sur la formation, l'évolution et le fonctionnement des Organisations de normalisation importantes pour le Canada.**

- 1.1 Améliorer la coordination stratégique et les capacités de surveillance du CNC/ISO et du CNC/CEI.
- 1.2 Faciliter la participation des consommateurs aux forums nationaux, régionaux et internationaux de normalisation.

2. **Rendre plus accessibles les biens et services du Canada aux marchés actuels et nouveaux.**

- 2.1 Continuer à renforcer les réseaux mondiaux d'accréditation.
- 2.2 Favoriser la réduction des obstacles au commerce liés à la normalisation.

3. **Constituer un avantage concurrentiel par le biais du transfert des technologies de l'information et des renseignements stratégiques sur le marché mondial.**

- 3.1 Continuer à engager les pays en développement dans les travaux de normalisation internationale.

À l'échelle nationale :

4. **Répondre aux besoins d'un contexte changeant en matière de réglementation et de politiques.**

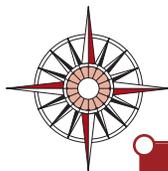
- 4.1 Maintenir les partenariats, les projets et les processus de normalisation stratégique qui contribuent à la réalisation des objectifs de politiques sociales (par exemple en matière de santé, de sécurité et d'environnement).
- 4.2 Encourager la coopération interterritoriale fondée sur la normalisation.
- 4.3 Engager des représentants officiels de la réglementation et des politiques publiques pour examiner l'applicabilité des approches du domaine de la normalisation.
- 4.4 Chercher pour les analyser les questions nouvelles et actuelles liées à la normalisation.

5. **Représenter parfaitement la diversité croissante des intéressés.**

- 5.1 Favoriser le développement du Programme des membres du CCN.
- 5.2 Recourir à des modes de financement novateurs et durables pour rendre possible la réalisation de futures activités.

6. **Exprimer clairement le rôle et les avantages de la normalisation et de l'évaluation de la conformité.**

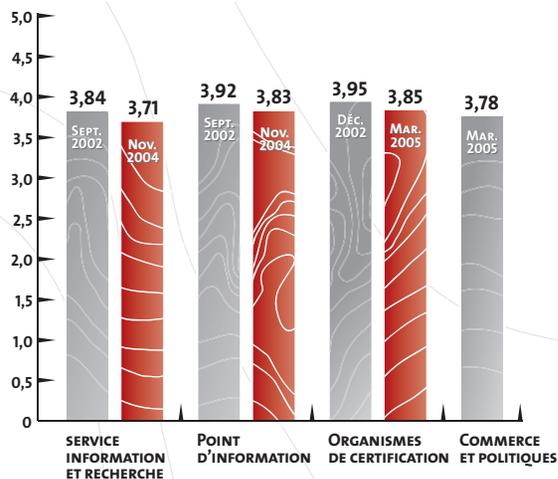
- 6.1 Encourager le recours au Système national de normes (SNN).



Indicateur de rendement

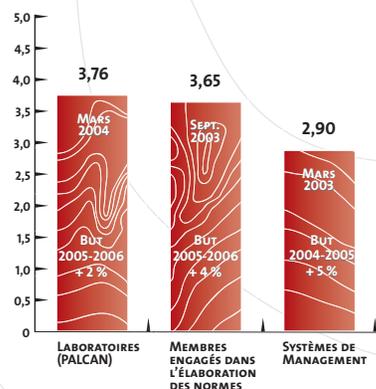
Satisfaction de la clientèle

Au cours de l'AF 2004-2005, le CCN a réalisé avec succès les sondages sur la satisfaction de la clientèle prévus pour quatre de ses cinq programmes et services. Le sondage du Programme des organismes registraires de systèmes de management n'étant pas terminé le 31 mars 2005, les résultats en seront publiés dans le rapport de l'AF 2005-2006. La clientèle de la Division du Commerce et des politiques du CCN a été sondée pour la première fois cette année.



Le graphique ci-dessus montre les résultats des sondages menés au cours de l'année. Sont présentés ci-dessous les résultats des derniers sondages et les objectifs des programmes et services du CCN qui seront sondés au cours de l'AF 2005-2006, Systèmes de management compris.

Le niveau de satisfaction est exprimé sur une échelle de 0 à 5, la cote 0 correspondant à « non satisfait », la cote 5 à « très satisfait ».



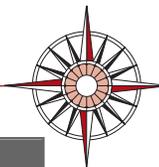
Source : Rapport des résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle – Phase 5

Les participants ont émis des commentaires très favorables au sujet de l'éventail de thèmes traités lors des ateliers des cinq séances parallèles, du choix des conférenciers ainsi que de la qualité et de l'à-propos de leurs exposés. Ils ont non seulement acquis de nouvelles connaissances, mais pu également saisir les nombreuses occasions de se faire de nouveaux contacts et de renforcer les partenariats déjà établis. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des personnes sondées ont déclaré être prêtes à assister à une autre conférence du SNN.

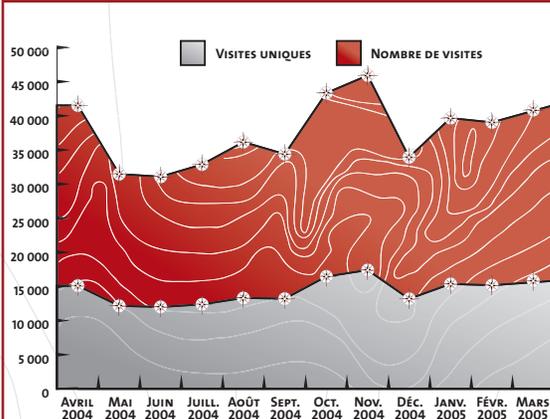
Par ailleurs, une grande partie des ressources de l'Organisme ont été affectées cette année à la tenue d'événements internationaux. En plus d'accueillir la réunion du Pacific Area Standards Congress et la réunion du Comité exécutif de l'InterAmerican Accreditation Cooperation, le CCN s'est activé à la préparation des événements à venir. Figuraient parmi les priorités, les préparatifs préliminaires de l'Assemblée générale 2006 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et les dispositions prises en vue de l'accueil de la réunion plénière et de l'atelier à l'intention des consommateurs des Amériques du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO), prévus en mai 2005.

À l'instar de la plupart des organisations, le CCN dépend de plus en plus d'Internet, important outil lui permettant d'interagir avec la clientèle, les intéressés et le public. Le lancement en janvier 2005 de www.standardsstore.ca s'inscrivait dans les efforts visant à faire en sorte que les produits Web du CCN répondent aux besoins de ses utilisateurs. Cette boutique électronique à deux enseignes, qui offre aux utilisateurs un guichet unique pour l'achat des normes de l'industrie et de publications connexes, est le fruit de la collaboration du CCN et d'IHS Canada. L'entente de partenariat conclue entre les deux organismes a de nouveau été renouvelée au cours de l'AF 2004-2005, procurant à IHS les droits exclusifs de vendre au nom du CCN les normes de l'ISO et de la CEI et les publications s'y rattachant.

La recherche de solutions électroniques et Web permettant de communiquer avec les intéressés, de promouvoir les produits et services et de mettre à la disposition des Canadiens des mécanismes de rétroaction sont demeurés, cette année encore, une priorité pour le CCN. En plus de recueillir les commentaires du personnel et de se tenir à l'écoute des utilisateurs, le CCN a réalisé en juin 2004 un sondage exhaustif auprès des utilisateurs de son site Web. Les résultats obtenus ont révélé que le taux de satisfaction de la clientèle était demeuré stable par rapport au dernier sondage, mené en 2000, atteignant 3,3 sur une échelle de 5.



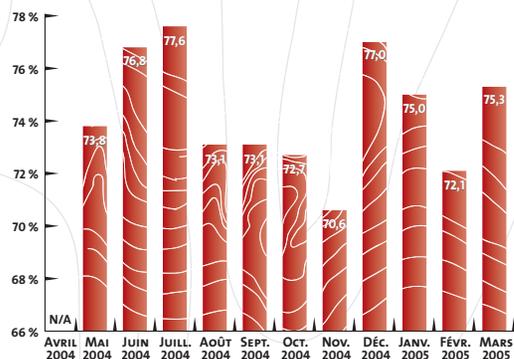
Indicateur de rendement Trafic sur le site Web



Visites

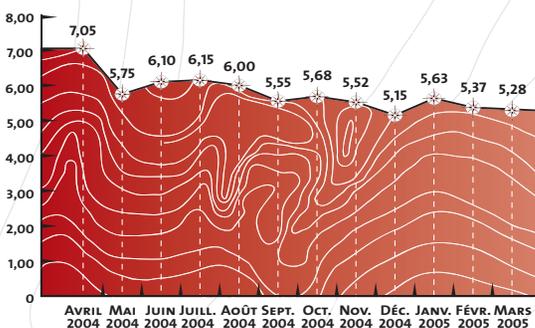
Le site Web constitue pour le CCN l'un des plus importants outils de communication. Afin d'évaluer et d'en assurer l'efficacité, l'Organisme analyse diverses données statistiques qu'il recueille au moyen de ses journaux de serveurs.

Le nombre moyen de visites (nouvelles et répétées) s'élevait à 23 214 par mois, celui des visiteurs uniques se situait entre 12 000 et 16 000.



Accès

Environ 70 % des accès mensuels du site Web du CCN sont attribuables à l'utilisation de signets et de liens directs, le reste à des liens externes et des moteurs de recherche.



Durée en minutes

Pour l'AF 2004-2005, la durée moyenne des visites dans le site était de 5,77 minutes.

Source : Journal des activités sur le site Web du CCN – Division des Services intégrés

Les jalons de l'AF 2004-2005

Normes sur les Systèmes de management de la qualité

« Le Comité consultatif canadien est un groupe très actif, et nous avons beaucoup de chance de pouvoir, sur la scène internationale, compter sur des personnes aussi dévouées. L'ISO vient tout juste d'entamer un nouveau cycle de révision des normes ISO 9001 et 9004, et le Canada était bien représenté au sein des équipes chargées d'élaborer les spécifications en matière de conception qui s'y rattachent. C'est grâce aux efforts persévérants de l'équipe canadienne que ces spécifications respectent l'esprit des résolutions de l'ISO/TC 176 qui ont servi de point de départ au processus de révision », d'affirmer Gary Hilton, président du Comité consultatif canadien du Comité technique 176 de l'ISO, *Management et assurance de la qualité*.

Le CCN administre les travaux des Comités consultatifs canadiens des comités et sous-comités techniques internationaux auxquels il prête son soutien.

La détermination du CCN à évaluer la satisfaction de la clientèle s'étend aussi à ses principaux programmes et services. Depuis 2000, des sondages sont menés à tour de rôle, tous les deux ou trois ans. Au cours de l'année écoulée, a été sondée la clientèle du Programme d'accréditation des laboratoires, du Programme d'accréditation des organismes de certification des produits, du Service d'information et de recherche, du Centre de documentation technique, du Point d'information et de la Division du Commerce et des politiques. À la fin de l'année, le CCN en était à sonder celle du Programme d'accréditation des systèmes de management.

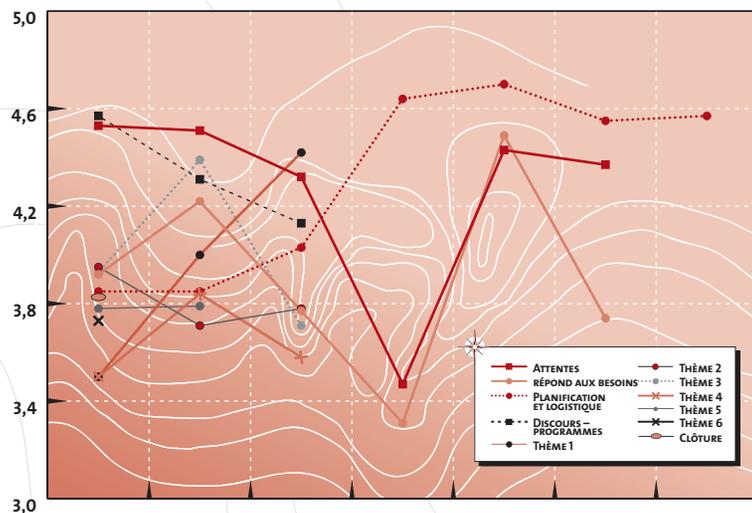
Dans le cadre de son engagement à l'égard des principes de management de la qualité, le CCN a mené au cours de l'année 16 audits qualité de ses principaux programmes et services. Aux commentaires découlant de ces audits sont venus s'ajouter les résultats de l'Examen spécial du CCN réalisé par le Bureau du vérificateur général (BVG), une exigence à laquelle doivent se soumettre les sociétés d'État tous les cinq ans selon les termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le personnel du CCN qui a participé à cet examen a été félicité par le BVG pour la coopération et le professionnalisme dont il a fait preuve au cours du processus, amorcé en janvier 2004.

Le dévouement du personnel a également été souligné à l'occasion d'une cérémonie spéciale tenue en janvier 2005. Des attestations d'années de service ont été remises à 26 employés. Outre les certificats correspondant à 10, 15 et 20 années de service au sein du CCN, un nouveau niveau de reconnaissance a été ajouté pour les employés ayant accumulé cinq années de service ou plus.

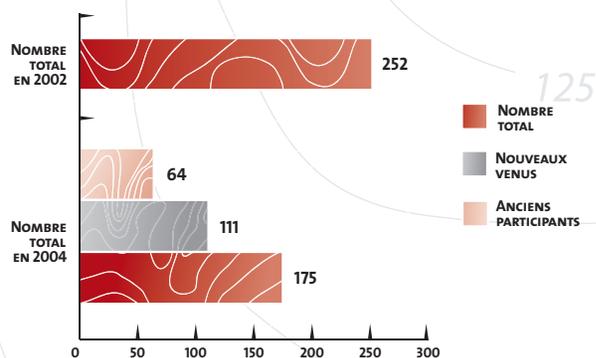


Indicateur de rendement Évaluation de la Conférence du Système national de normes

Le succès de la deuxième Conférence du Système national de normes a été mesuré en fonction du degré de participation et des commentaires émis par les délégués présents à cet événement, qui s'est déroulé du 15 au 17 novembre 2004, à Calgary.



Des 175 participants, 44 % ont rempli le questionnaire d'évaluation de la Conférence, dans lequel on leur demandait d'en évaluer sur une échelle de 0 à 5 les différents aspects selon des critères établis. Dans l'ensemble, la Conférence a reçu une cote moyenne de 4,3 sur 5.



Si le nombre total de participants était inférieur aux résultats obtenus par la première Conférence du SNN (tenue en 2002), celui des nouveaux venus était considérable étant donné que l'un des principaux objectifs était d'attirer de nouvelles personnes.

Source : Résultats de l'évaluation de la Conférence 2004 du SNN – Division des Services intégrés

Le mentorat par les pairs est un autre moyen qu'envisage actuellement le CCN pour favoriser l'épanouissement professionnel de ses employés. Les membres du personnel de la Direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales ont été parmi les premiers à participer à un programme de mentorat volontaire mis à l'essai au cours de l'année. Ce programme sera étendu à d'autres Directions du CCN en 2005-2006.

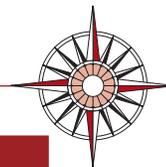
NORMES

Les activités liées aux normes ont consisté principalement cette année à soutenir les Canadiens engagés dans l'élaboration des normes, à favoriser l'extension du rôle de la normalisation et à consolider la position du Canada au sein des organismes internationaux et régionaux de normalisation. Alors que le CCN s'affairait à concevoir un plan cohérent pour l'orientation de ses activités, il était d'une importance capitale de reconnaître et prioriser les nouveaux domaines dans lesquels se livrer à des activités d'élaboration de normes et d'encourager les Canadiens à participer aux travaux du SNN.

Son vaste mandat et la diversité des intéressés du SNN posent un défi constant au CCN dans la réalisation de ces travaux. Afin d'équilibrer et d'aborder de manière efficace le large éventail de possibilités à envisager compte tenu des ressources limitées (humaines et financières), le CCN travaille depuis quelques années à l'élaboration d'un processus, applicable à l'échelle de l'organisation, d'établissement des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et autres questions sociales.

Son Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP) a donné le branle, mettant au point une méthode d'évaluation des nouvelles questions, qu'il a commencé à utiliser au cours de l'AF 2004-2005 pour fixer les priorités des activités prévues dans son plan de travail. Cette méthode comporte des indications expliquant clairement comment présenter de nouvelles questions à étudier, les analyser pour déterminer si elles méritent d'être approfondies et en établir l'ordre de priorité. S'appuyant sur les premières réactions positives, certains autres Comités consultatifs du CCN envisagent à leur tour d'adopter un processus similaire.

Déterminer en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux les nouveaux domaines dans lesquels élaborer des normes, et s'efforcer d'établir des liens novateurs dans les secteurs naissants susceptibles de participer aux travaux du SNN et d'en profiter, tel était le principal objectif des nombreuses présentations, séances d'information et rencontres auxquelles a assisté au cours de l'AF 2004-2005 le personnel du CCN, en tant qu'organisateur ou participant.



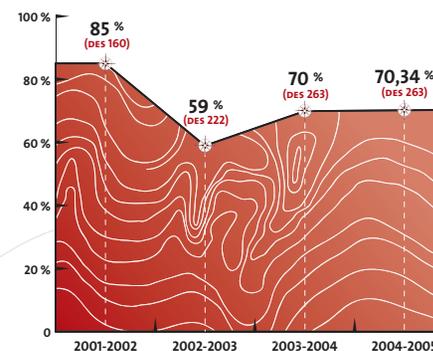
Les efforts déployés par le CCN pour encourager la commercialisation et la mise en œuvre au Canada de technologies basées sur l'hydrogène carburant ne sont qu'un exemple de cette « innovation ». Le CCN a organisé conjointement avec Industrie Canada et Ressources naturelles Canada un atelier ayant pour but d'améliorer la communication entre l'industrie, les rédacteurs de normes et les Organismes de réglementation, au cours duquel ces derniers ont pu discuter du rôle des normes dans ce secteur naissant. Les participants en ont tiré une conclusion importante : il est urgent d'uniformiser les règlements partout au Canada pour faciliter l'adoption des technologies de l'hydrogène pour les systèmes stationnaires de production et de transport d'énergie.

À la suite de cet atelier, le CCN a fait des démarches auprès du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) – qui se compose de représentants provinciaux et territoriaux responsables des règlements en matière de combustibles et autres règlements sur la sécurité – pour discuter de la facilitation de l'établissement de règlements provinciaux communs sur les technologies de l'hydrogène et la pile à combustible. C'est ainsi que le CCNSP s'emploie actuellement à concevoir un modèle de projet pilote pour la réglementation provinciale et territoriale des technologies de l'hydrogène. En tant que membre associé du CCNSP, le CCN suivra de près les progrès réalisés à ce chapitre.

Le CCN ne s'est pas contenté d'établir une collaboration dans le domaine des politiques relatives à l'hydrogène carburant, il a eu des discussions sur d'autres domaines dans lesquels il serait souhaitable de collaborer plus étroitement. Ces discussions ont eu lieu au cours d'une réunion conjointe de son Comité consultatif des provinces et territoires et du CCNSP, tenue à Calgary dans le cadre de la deuxième Conférence du SNN. Désireux d'entretenir le dialogue, les membres se sont entendus pour organiser avec les Organismes de réglementation compétents à travers le Canada des séances d'information sur la normalisation. La première des séances d'une journée, qui comprendra des présentations sur le CCN, le SNN et la Mise à jour 2005-2008 de la SCN, est prévue en Alberta et en Nouvelle-Écosse au printemps 2005.

Ce ne sont là que quelques-uns des principaux résultats positifs de la Conférence du SNN. Ce rassemblement a également permis d'exprimer les avantages associés à la participation aux activités d'élaboration de normes, de mettre en évidence le rôle important des normes dans certaines sphères clés de l'économie canadienne, par exemple les industries gazière et pétrolière, et de mieux faire connaître le rôle des normes dans les nouveaux domaines tels que la sûreté fonctionnelle et les énergies de remplacement.

Indicateur de rendement Recours aux normes internationales au Canada



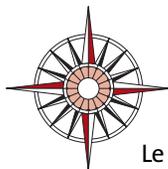
Le nombre de Normes nationales du Canada (NNC) approuvées par le CCN au cours de l'AF 2004-2005 ainsi que la proportion de ces normes qui ont été adoptées telles qu'elles ou adaptées à partir de normes internationales sont demeurés stables. Recourir aux normes internationales, c'est s'assurer l'acceptation sur les marchés étrangers des biens et des services du Canada. Les pourcentages apparaissant dans la courbe ci-dessus sont les pourcentages des normes adoptées comme NNC au cours d'une année financière donnée.

Source : Organisation internationale de normalisation (ISO), Commission électrotechnique internationale (CEI) et registre d'approbation des Normes nationales du Canada

Bon nombre de participants, nouveaux comme de longue date, ont saisi les occasions offertes avant la Conférence pour mettre à jour leurs compétences et leurs connaissances lors des ateliers de formation organisés par le Programme des membres du CCN. Mis au point par le CCN et offerts au cours de l'année dans diverses autres villes du Canada, ces ateliers comportaient les volets suivants :

- À la découverte du CCN,
- Aperçu des travaux des Comités de l'ISO et de la CEI,
- Formation pratique sur SiteScape (technologie en ligne utilisée par le CCN pour l'administration des travaux des comités de normalisation du SNN),
- Cours de formation sur le travail en équipe.

Le CCN continuera à mettre l'accent sur les initiatives de formation et d'acquisition de connaissances en accueillant en novembre 2005 le Forum du leadership canadien.



Le Gala et la réception de remise des prix du CCN tenus pendant la Conférence du SNN ont été l'occasion de reconnaître les nombreuses contributions exceptionnelles apportées par les membres du SNN dans le domaine de la normalisation.

Au nombre des efforts réalisés au cours de l'année pour souligner la participation des Canadiens aux importants travaux du SNN, notons la remise de 23 Certificats de service aux membres de comités et de 21 Certificats d'appréciation aux organisations ayant affecté des ressources financières ou humaines indispensables aux activités de normalisation. Le CCN rend également hommage dans son site Web, dans la section intitulée « Membres à l'honneur », aux membres de comités techniques et consultatifs.

Son site Web lui sert aussi à faire connaître les nouvelles occasions offertes aux membres. Si les recommandations personnelles constituent le principal moyen de recrutement des comités techniques, 13 des 18 appels de candidatures postés dans le site au cours de l'AF 2004-2005 ont permis de pourvoir des sièges vacants. On prévoit au cours de l'année à venir accroître le nombre de ces appels en vue d'encourager de nouveaux membres à s'engager dans les travaux du SNN.

L'Organisme a poursuivi cette année les efforts déployés en vue de trouver des sources durables de financement pour les activités canadiennes d'élaboration de normes. Au terme d'un examen approfondi de la situation, le Groupe d'études sur les modes de financement novateurs possibles pour l'élaboration des normes (GE-MFNPEN), qui relève du Comité consultatif sur les normes (CCNor), a soumis en juin 2004 son rapport final au Conseil du CCN. Au moment de présenter ses conclusions, le Groupe d'études a souligné le besoin de mettre au point une stratégie de financement à long terme dont la mise en œuvre sera encouragée, appuyée, réajustée et constamment contrôlée.

Tablant sur les travaux réalisés par le GE-MFNPEN, le CCN a créé le Groupe de travail Vision de l'avenir qui a entrepris d'élaborer des plans pour la mise en œuvre de modes de financement novateurs visant à soutenir les initiatives nationales de normalisation. Son premier travail a été d'élaborer une « proposition de valeur », qui sera soumise à l'approbation du Conseil du CCN au début de l'AF 2005-2006. Il s'agira d'un outil important pour le CCN qui cherche à faire davantage prendre conscience au public, aux gouvernements et à l'industrie de la valeur et de l'importance des normes.

En tant qu'organisme de normalisation du Canada, le CCN a adopté durant l'année des mesures destinées à améliorer la prestation d'un autre service important : il a mis en œuvre un Programme d'accélération des publications.

Les jalons de l'AF 2004-2005 Normes sur l'énergie nucléaire

Les efforts réalisés par le Sous-comité canadien du Sous-comité 45A de la CEI, *Instrumentation et contrôle-commande des installations nucléaires*, pour faire en sorte que les modifications à la norme 61226 de la CEI (*Centrales nucléaires – Systèmes d'instrumentation et de contrôle-commande importants pour la sûreté – Classification*) n'entraînent pas de trop grandes difficultés pour le secteur canadien de l'énergie nucléaire, constituent un bel exemple des bienfaits pour le Canada d'une participation active aux travaux de normalisation internationale.

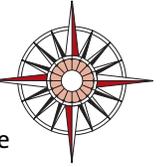
« Nous avons soulevé ce point auprès du président du groupe de travail et lors de négociations mettant en présence plusieurs pays (à savoir le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et les États-Unis) et en sommes arrivés à un libellé mutuellement acceptable », se rappelle Norm Ichiyen, président du CSC/CEI/SC 45. Selon lui, la capacité à obtenir un consensus sur la question a permis aux Canadiens de réaliser des économies importantes et donné lieu à la publication d'une « norme meilleure et plus solide » pour tous.

Le CCN administre les travaux des Comités consultatifs canadiens des comités et sous-comités techniques internationaux auxquels il prête son soutien.

Ce projet pilote, qui vise à accélérer l'approbation de certaines normes comme Normes nationales du Canada (NNC), témoigne de la détermination du CCN à améliorer l'efficacité du processus d'élaboration de normes. Le CCN a également réalisé des progrès dans la mise en œuvre d'un système électronique d'administration des Normes nationales du Canada, trois des quatre Organismes d'élaboration de normes accrédités ayant à présent recours à son forum interactif.

Grâce à la participation du CCN aux activités internationales d'élaboration de normes, le Canada a continué à jouir de la solide réputation de chef de file mondial qu'il s'est forgée dans le domaine de la normalisation. L'accueil au Canada de réunions internationales et régionales est l'occasion idéale de rehausser la réputation de leader des activités internationales de normalisation dont jouit le CCN et de prouver son engagement à l'égard des efforts mondiaux de normalisation.

Une telle occasion s'est présentée en mai dernier lorsque le CCN a accueilli à Vancouver la 27^e réunion du Pacific Area Standards Congress (PASC). C'était la troisième fois en trente ans que se réunissaient en Colombie-Britannique les représentants des pays côtiers du Pacifique pour discuter de la normalisation, vue sous l'angle de la région. Le CCN a joué un rôle déterminant dans l'organisation de la série d'ateliers où l'harmonisation des relations entre



intéressés constituait un thème clé des discussions. On y a souligné le fait qu'il était indispensable de resserrer les liens entre pays développés et pays en développement, consommateurs, Organismes de réglementation et Organismes d'élaboration de normes si l'on souhaitait ouvrir des portes pour construire l'avenir.

Les événements tels que la réunion du PASC, l'imminente assemblée plénière du COPOLCO de l'ISO et l'Assemblée générale de l'ISO permettent au Canada d'étendre les liens qu'il a établis avec ses partenaires commerciaux de partout dans le monde grâce à la coopération dans le domaine de la normalisation,

tout en continuant à honorer les obligations qui sont les siennes en tant que membre de ces organisations.

Les Canadiens n'ont pas manqué au cours de l'AF 2004-2005 d'apporter une contribution importante à de nombreuses réunions tenues partout dans le monde. Le CCN n'a pas seulement joué un rôle de leader dans l'établissement de l'orientation stratégique des activités de normalisation du Canada, il y a été pour beaucoup également dans la planification des initiatives entreprises par les organismes internationaux et régionaux de normalisation aux activités desquelles il participe. Le Canada a exercé une influence évidente sur l'élaboration du Plan stratégique 2005-2010 de l'ISO, qui été approuvé à l'Assemblée générale de l'Organisation, en septembre 2004. La présence du CCN a été renforcée par son élection comme membre du Bureau de gestion technique de l'ISO pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2005.

Au cours de l'AF 2004-2005, le Canada a marqué de son empreinte une autre des entreprises majeures de l'ISO, à savoir le commencement des activités d'élaboration d'une norme internationale sur la responsabilité sociale. Le vice-président du Conseil du CCN, Daniel Gagnier, a présidé le groupe consultatif de l'ISO sur la responsabilité sociale, dont le rapport final a donné l'élan



RÉCIPIENDAIRES 2004 DES PRIX DU CCN

Prix Jean P. Carrière	Décerné en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle dans le domaine de la normalisation nationale	D.J. Laurie Kennedy
Prix Roy A. Phillips	Décerné en reconnaissance d'une contribution remarquable dans le domaine de la normalisation internationale	George R.A. Weiss
Prix de dévouement décerné aux entreprises	Décerné à une entreprise, un organisme ou un groupe de consommateurs	Hydro-Québec
Prix de leadership	Décerné au président ou à l'animateur d'un Comité consultatif ou technique	Richard Morris
Prix d'excellence	Décerné à un membre de comité	David Goodyear
Prix décerné pour services remarquables	Décerné au secrétaire d'un Comité consultatif ou technique	Keith Rodel
Prix McMahon décerné pour services dévoués	Décerné à un membre du personnel du CCN	Michel Bourassa
Prix décerné pour réalisations exceptionnelles	Décerné à un Comité	CCC/JTC 1/SC 36, Comité consultatif canadien sur les Technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage

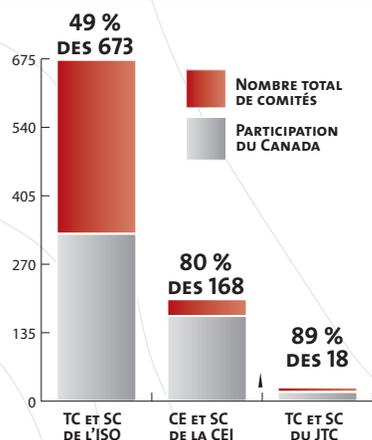


Shannon O'Neill (au centre) reçoit un prix spécial officialisant le nouveau nom du prix du CCN pour services dévoués qui a été rebaptisé Prix McMahon pour services dévoués. À ses côtés, Peter Clark, Directeur général du CCN (à l'extrême gauche), Darryl Kingston, Agent principal de programme du CCN (à gauche) et Hugh Krentz, Président du Conseil du CCN (à droite).



Indicateur de rendement

Influence du Canada sur l'élaboration des normes internationales



Ce graphique illustre la participation du Canada, mesurée en pourcentage, aux activités des Comités techniques et d'études et Sous-comités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et du Comité technique mixte (JTC) de l'ISO et de la CEI. Ces comités élaborent des normes et mettent à jour les normes internationales existantes pour des milliers de produits, systèmes et services.

Le Canada ne se contente pas de participer aux travaux techniques de normalisation internationale, il apporte également au sein de l'ISO et de la CEI une contribution appréciable à la prise des décisions importantes en matière de politiques et de gestion. Le CCN siège actuellement au Conseil de direction de la CEI et au Bureau de gestion technique de l'ISO.

Source : Organisation internationale de normalisation et Commission électrotechnique internationale

nécessaire qui a permis d'en poursuivre les travaux. Le Canada a participé aux rencontres inaugurales sur l'élaboration de la norme et il travaillera en collaboration avec ses homologues de l'ISO en 2005-2006 pour faire avancer ces travaux. Les leaders canadiens ont également au cours de l'année exercé leur influence sur d'autres initiatives clés, parmi lesquelles les travaux menés dans les domaines de la sécurité mondiale et des normes de système de management.

Un aspect important des travaux du Canada réalisés au sein de la CEI a consisté au cours de l'année à émettre des commentaires et à conseiller l'Organisation qui se consacrait, elle aussi, à la mise à jour de son principal document stratégique – son Plan directeur. Le Directeur général du CCN, Peter Clark, a joué un rôle important dans l'instauration d'un nouveau processus de

planification stratégique pour la CEI, qui met l'accent sur la participation active des membres du conseil d'administration et des experts invités.

Tout en cherchant à appuyer à l'échelle internationale la candidature de Canadiens à des postes de régie, le CCN travaille à des campagnes visant à faire élire en 2005, au Bureau de gestion de la normalisation de la CEI, Ed Tymofichuk (actuel président du Comité national du Canada de la CEI) et prépare la candidature en 2006 du Canadien Jacques Régis à la présidence de la CEI.

Reconnaissant l'importance de resserrer les liens avec ses homologues des Amériques, le CCN a joué un rôle clé dans l'organisation de la première rencontre multinationale des organismes membres de la CEI de la région. Tenue en Argentine et présidée par le Canada, la réunion d'automne est venue se greffer aux rencontres du groupe trinational de longue date (Canada, Mexique et États-Unis), qui se réunit tous les ans pour discuter des priorités régionales avant la Réunion générale de la CEI. Encouragé par les commentaires positifs des participants, le Brésil s'est proposé pour accueillir la réunion de 2005. Cette rencontre est susceptible de devenir un événement annuel.

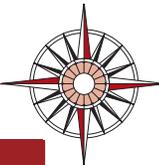
La présence du Canada à la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT) est demeurée solide en 2004-2005, le mandat du CCN à la Commission de gestion technique (TMC) de l'Organisation ayant été renouvelé. Le tout vient s'ajouter à sa participation aux activités du Conseil d'administration, siège qu'il prévoit conserver en 2005-2006. À ce titre, le CCN n'a pas seulement contribué au processus d'examen du plan stratégique de la COPANT, il en a été l'instigateur. Signalons au nombre des contributions apportées au TMC au cours de l'année la rédaction de l'ébauche d'une politique sur l'harmonisation des positions de la COPANT.

Indicateur de rendement

Influence du Canada sur l'élaboration des normes régionales

Le CCN n'a pas pu mesurer véritablement l'influence du Canada sur l'élaboration des normes régionales ni sa participation à ces travaux.

Cet indicateur de rendement ne sera dorénavant plus utilisé dans les rapports du CCN.



ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Au cours de l'année, les activités du CCN liées à l'évaluation de la conformité ont évolué au diapason des changements qui se sont opérés dans le paysage de la normalisation au Canada et ailleurs dans le monde, reflétant le but que s'est donné l'Organisme de tracer au Canada l'itinéraire des travaux de normalisation de demain.

Pour les Programmes d'évaluation de la conformité du CCN, l'AF 2004-2005 pourrait très facilement être qualifiée de période de transition, puisque l'Organisme s'est adapté à un contexte commercial changeant et à des besoins en matière d'évaluation de la conformité en constante évolution.

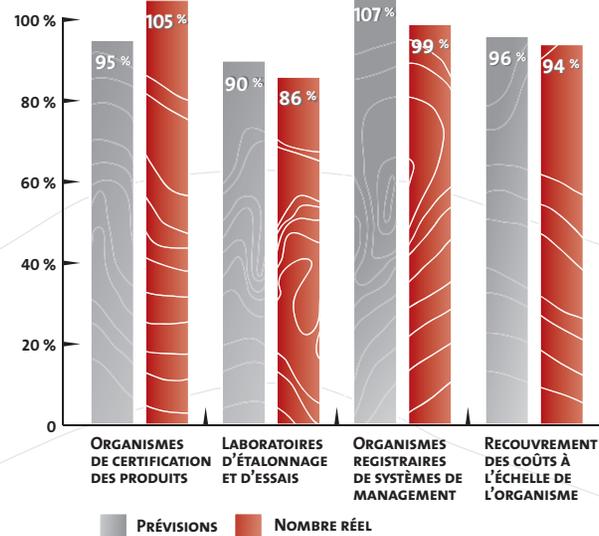
Le Programme d'accréditation des laboratoires - Canada (PALCAN) a connu des changements importants. Notons, entre autres, la mise à jour de sa documentation et l'amélioration de son système qualité pour en assurer la conformité aux nouvelles exigences internationales.

Suite à la décision de l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) de ne pas renouveler l'entente de partenariat qui la liait au CCN, il a fallu restructurer le programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale. En vertu de cette entente, conclue en 1994, l'ACLAE était responsable de l'évaluation, de la réévaluation et des essais d'aptitude de ces laboratoires, tandis que le CCN avait pour rôle d'approuver officiellement, en fonction des résultats de l'évaluation de l'ACLAE, l'accréditation de ceux respectant les exigences des normes internationales.

Le CCN a commencé, le 1^{er} janvier 2005, à gérer un programme d'accréditation distinct pour les laboratoires d'analyse environnementale. Pour se préparer à ce changement, il a embauché plusieurs nouveaux auditeurs possédant une expérience dans le domaine de l'environnement et apporté les modifications nécessaires à ses documents de procédure et au sein de ses groupes de travail sur les laboratoires. A également été mise à jour l'entente tripartite conclue entre le ministère de l'Environnement de l'Ontario, l'ACLAE et le CCN concernant l'évaluation et l'accréditation des laboratoires d'analyse de l'eau potable, prévues par la *Loi sur la salubrité de l'eau potable de l'Ontario*.

Tout au long de la période de transition, le CCN a fait le nécessaire pour réduire au minimum les perturbations et les inconvénients pour les laboratoires d'analyse environnementale touchés, les informant de tout changement. Il a communiqué avec chacun d'eux pour s'assurer qu'ils comprenaient bien les options qui leur étaient offertes et leur rappeler les avantages associés à l'accréditation du CCN. En fin de compte, des

Indicateur de rendement Recouvrement des coûts



S'étant fixé comme but pour l'AF 2004-2005 de recouvrer 99 % des coûts pour l'ensemble de ses programmes de reconnaissance et d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, le CCN a presque atteint cet objectif, obtenant à ce chapitre 94 %. Les programmes des organismes de certification ont dépassé les prévisions, ce qui a permis de compenser les résultats légèrement inférieurs enregistrés pour les programmes des Laboratoires et des Systèmes de management. Dans les chiffres présentés pour les Organismes de certification sont considérés les deux nouveaux programmes d'accréditation du CCN, à savoir le Programme de certification des personnes et le Programme des organismes d'inspection.

Source : Recettes et dépenses liées aux Programmes d'accréditation du CCN – Division des Finances du CCN

150 laboratoires accrédités dans le cadre de l'ancienne entente de partenariat, 101 (à savoir, 55 laboratoires d'analyse de l'eau potable et 46 autres) ont opté pour le maintien de l'accréditation du CCN. Certains d'entre eux ont décidé de conserver les deux accréditations.

Les gouvernements, l'industrie et les consommateurs reconnaissent de plus en plus la valeur de la certification selon les normes de Systèmes de management environnemental (SME), ce qui a amené le CCN à élargir au cours de l'année le champ d'application de son programme d'accréditation des



SME. C'est ainsi qu'il a lancé en décembre 2004 un programme dans le cadre duquel il accorde aux organismes registraires (de certification) de SME accrédités une qualification leur permettant de certifier les exploitations porcines selon une nouvelle Norme nationale du Canada, élaborée par l'Association canadienne de normalisation (CSA) de concert avec les éleveurs de porcs. Le CCN est en voie d'accréditer son tout premier client selon les exigences de ce programme sectoriel.

Par ailleurs, c'est sur cet engagement à l'égard des pratiques de management environnemental que repose la collaboration entre le CCN et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO) dans le domaine de l'aménagement forestier durable (AFD). À l'appui de l'entente de coopération qu'il a conclue en 2002 avec le Ministère, le CCN a rédigé conjointement avec ce dernier et la



ACCORDS SIGNÉS PAR LE CCN AU COURS DE L'ANNÉE

Organisme	Type d'accord	Date de signature
Pacific Accreditation Cooperation (PAC)	Accord de reconnaissance multilatérale (AML) sur la certification des produits	juillet 2004
American National Standards Institute (ANSI)	Annexe du Protocole d'entente établi sur la certification des produits, prévoyant une plus grande coopération, l'acceptation des résultats d'audit et le partage de l'information	août 2004
International Accreditation Forum (IAF)	Accord de reconnaissance multilatérale (AML) sur les Systèmes de management environnemental	octobre 2004
International Accreditation Forum (IAF)	Accord de reconnaissance multilatérale (AML) sur la certification des produits	octobre 2004
American National Accreditation Board (ANAB), Japan Accreditation Board for Conformity Assessment (JAB) et Joint Accreditation System of Australia and New Zealand (JAS-ANZ)	Accord d'accréditation coopérative multilatéral (AACM)	janvier 2005

Indicateur de rendement

Rationaliser la participation aux activités des Organismes d'évaluation de la conformité

Au cours de l'AF 2004-2005, le CCN a examiné sa participation aux activités d'un certain nombre de groupes régionaux et internationaux d'accréditation des laboratoires. À la suite de cet examen, il a annoncé son intention de se retirer des accords ci-dessous :

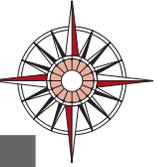
- l'Accord de reconnaissance bilatérale de la National Cooperation for Laboratory Accreditation (NACLA)
- l'Entente de coopération de la European Cooperation for Accreditation of Laboratories (EAL)
- l'Entente cadre établie entre le Conseil canadien des normes, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE)

Source : Document présenté par la Direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales au Conseil du CCN, intitulé « Rationalisation des ententes et accords sur l'accréditation »

CSA un document d'orientation qui compare entre elles les exigences réglementaires de l'Ontario et les normes volontaires relatives aux pratiques d'AFD. Grâce à ce document, les organisations qui mettent en œuvre des normes volontaires de management environnemental pourront déterminer quelles autres mesures elles doivent prendre pour pouvoir se conformer également aux exigences réglementaires de la province.

Dans le cadre de son Programme d'accréditation des systèmes de management environnemental, le CCN qualifie les organismes registraires accrédités (organismes de certification) capables de certifier selon ces normes les exploitations forestières. La province de l'Ontario a annoncé qu'elle exigera de tous les titulaires de permis d'AFD qu'ils se fassent certifier selon une norme de rendement acceptée, et ce, d'ici la fin de 2007.

Au cours de la prochaine année, le CCN a l'intention de collaborer avec les Organismes de certification de SME qu'il a accrédités en vue de faciliter la transition vers ISO 14001:2004, version actualisée, parue en novembre dernier, de la norme internationale de management environnemental. En tant que signataire de l'International Accreditation Forum (IAF), il encouragera la mise en œuvre du plan de transition mis au point par l'ISO et l'IAF, suivant lequel les Organismes de certification de SME accrédités par ses soins auront jusqu'à mai 2006 pour apporter les changements qui leur permettront de se conformer à la nouvelle norme. Après cette date, la certification selon l'ancienne norme ne sera plus valable. La norme révisée se distingue principalement de celle qui l'a précédée par la simplicité du langage utilisé et



par une plus grande compatibilité avec la norme de système de management de la qualité ISO 9001:2000.

Les activités d'évaluation de la conformité menées par le CCN en 2004-2005 comportaient également des solutions permettant d'aborder les préoccupations en matière de salubrité des aliments et de soins de santé. Tablant sur le partenariat établi avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui permet aux laboratoires d'analyse des produits agricoles et alimentaires accrédités par le CCN de réaliser pour cette dernière des analyses alimentaires, le CCN a contribué à l'élaboration des lignes directrices de l'ACIA pour le Programme (national) de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme, fournissant des renseignements techniques sur les bonnes pratiques d'audit, les exigences internationales et les meilleures pratiques associées aux programmes d'accréditation. Ces lignes directrices serviront à mesurer l'efficacité des programmes de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme que mettent actuellement sur pied 250 000 producteurs agricoles partout au Canada.

Le CCN a cherché au cours de l'année à établir dans le secteur des soins de santé du Canada des partenariats sur plusieurs fronts. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, il a entretenu un dialogue avec des organisations de l'Ontario et du Québec au sujet d'une collaboration possible dans l'établissement d'un nouveau programme d'accréditation des laboratoires d'essais médicaux. Il a d'autre part entamé des discussions en vue d'une éventuelle coopération avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS), qui ont abouti à la signature d'un protocole d'entente en vertu duquel les deux organismes se sont engagés à travailler ensemble à l'accréditation du CCASS comme Organisme d'élaboration de normes et à la rédaction d'une entente sur l'accréditation des établissements de soins de santé.

L'un des deux programmes lancés au cours de l'AF 2003-2004, le Programme d'accréditation des organismes d'inspection, a reçu cette année un total de neuf demandes d'accréditation, dont trois ont été traitées avant la fin de l'exercice. À l'avenir, certains Organismes de réglementation provinciaux exigeront des organismes chargés de l'évaluation sur le terrain de matériel électrique qu'ils se fassent accréditer par le CCN. Compte tenu des ressources exigées pour traiter ces demandes, le CCN n'a pas été en mesure de procéder comme prévu à l'extension de son programme à d'autres domaines, par exemple les systèmes de canalisation de gaz médical. Il est censé entreprendre des travaux dans ce sens en 2006, où seront consacrées à ce programme de nouvelles ressources.

Les jalons de l'AF 2004-2005 Normes sur les dispositifs médicaux

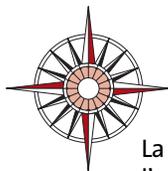
« La contribution du Canada aux travaux de révision de la norme ISO 14971 (*Application de la gestion des risques aux dispositifs médicaux*), dont la publication est prévue vers la fin de 2005, a été déterminante », de déclarer Alf Dolan, président du Comité consultatif canadien du Comité technique 210 de l'ISO, *Management de la qualité et aspects généraux correspondants des dispositifs médicaux*. Monsieur Dolan dit s'attendre à ce que la nouvelle version de la norme soit tout aussi largement acceptée que la dernière, qui avait été approuvée à l'unanimité par la CEI, l'ISO, le CEN et le CENELEC et est utilisée par des Organismes de réglementation du monde entier pour assurer la sécurité des dispositifs médicaux.

Le CCN administre les travaux des Comités consultatifs canadiens des comités et sous-comités techniques internationaux auxquels il prête son soutien.

La mise en œuvre du Programme d'accréditation des organismes de certification des personnes, également lancé en 2003-2004, a été un peu plus lente que prévu, une seule demande ayant été reçue. Le CCN a l'intention, au cours de l'année à venir, d'affecter à ce programme les ressources supplémentaires qui lui permettront de l'améliorer et de mieux le faire connaître.

Autres jalons des programmes d'accréditation du CCN : la conception d'une nouvelle marque d'accréditation pour les organismes d'évaluation de la conformité et la mise au point définitive en mars 2005 d'accords de licence et de sous-licence de marque de commerce.

En tant qu'organisme d'accréditation du Canada, le CCN participe à un certain nombre d'activités internationales, régionales et bilatérales. Notre pays a, cette année encore, maintenu une présence soutenue dans les forums internationaux et régionaux d'évaluation de la conformité. Citons, à titre d'exemple, la réélection d'Elva Nilsen, Directrice du Commerce et des Affaires intergouvernementales du CCN, à la vice-présidence de l'International Accreditation Forum (IAF). Madame Nilsen a également conservé ce siège au sein de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC). Notons aussi l'élection de Joan Brough-Kerrbyn, Responsable de la qualité au CCN, à la présidence du Comité technique de la PAC et à la vice-présidence du Comité technique de l'IAF. L'élection, en octobre 2004, à Trinité-et-Tobago, de Pat Paladino, Directeur de l'Évaluation de la conformité du CCN, à la vice-présidence de l'InterAmerican Accreditation Forum est venue rehausser encore plus la réputation de leader que s'est acquise le Canada.



La recherche active de nouvelles ententes visant à faire mieux reconnaître l'accréditation du CCN dans les marchés du monde entier a constitué un élément clé de la participation à ces forums. Le CCN a signé au cours de l'année un certain nombre de nouvelles ententes (voir tableau, page 28) qui aideront les entreprises canadiennes dont les produits ou les systèmes de management environnemental sont certifiés par un organisme accrédité par ses soins à faire reconnaître cette certification sur d'autres marchés sans avoir à répéter chaque fois le processus de certification. De telles ententes permettent également aux exportateurs canadiens de réaliser des économies importantes tout en conférant à l'accréditation du CCN une plus grande valeur.

Le CCN a apporté une contribution appréciable à la mise en œuvre de l'initiative d'accréditation transfrontalière de l'IAF, signant en janvier 2004 l'Accord d'accréditation coopérative multilatéral avec ses homologues des États-Unis, du Japon, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Cette initiative internationale a pour but de faciliter la coopération entre les organismes d'accréditation dans le domaine de l'audit des emplacements stratégiques et d'améliorer les capacités de réseautage de ces organismes partout dans le monde.

Dans leurs activités d'évaluation de la conformité, la CEI et l'ISO ont bénéficié l'une comme l'autre de l'appui constant du CCN. Ce dernier a coordonné la participation du Canada à l'élaboration de plusieurs normes et guides internationaux publiés par le Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité. Ces documents proposent à l'intention des organismes nationaux et internationaux de normalisation des lignes directrices sur diverses questions, parmi lesquelles l'accréditation, les codes de bonnes pratiques, la déclaration de conformité des fournisseurs et l'évaluation par les pairs. Signalons également l'accueil par le Comité national du Canada sur le système d'évaluation de la conformité de la CEI (IECEE) d'une réunion trinationale (Canada-États-Unis-Mexique) préparatoire à la réunion internationale du Conseil de direction de l'IECEE.

COMMERCE ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Les travaux réalisés par le Conseil canadien des normes dans le domaine de l'élaboration des politiques et de ses programmes et services en vue d'améliorer la connaissance et la compréhension de la relation importante existant entre les normes, l'évaluation de la conformité et le commerce ont constitué un élément important des efforts déployés au cours de l'AF 2004-2005 pour tracer l'itinéraire des prochaines années.

Si les exemples de la façon dont les activités d'élaboration des politiques ont contribué à l'échelle de l'organisation au renouvellement de l'orientation stratégique sont nombreux, les travaux entrepris par le personnel du CCN pour coordonner les activités de mise à jour de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) méritent particulièrement d'être mentionnés. La SCN 2005-2008 contient un certain nombre d'objectifs rationalisés et mesurables qui prévoient la poursuite des travaux entrepris en vue de réaliser les six buts proposés dans la version originale en matière de normalisation canadienne.

Entamée en novembre 2003 à la demande du Conseil du CCN, la mise à jour de la stratégie a consisté entre autres en une série de consultations, dirigées par des animateurs, auprès des Comités consultatifs du CCN, de son Conseil et de son personnel, ainsi qu'en l'examen des documents soumis par les intéressés (y compris les gouvernements fédéral et provinciaux) et des commentaires formulés par les Canadiens par le biais du site Web du CCN. Ces données ont été rassemblées et utilisées dans la préparation d'une ébauche de document, qui a fait l'objet de nouvelles discussions de la part des participants à la Conférence du SNN, tenue en novembre 2004.

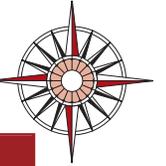
La Conférence du SNN a non seulement offert un forum où discuter de l'orientation à donner aux activités de normalisation du Canada au cours des

LES DERNIÈRES PARUTIONS DU CCN



Au cours de l'AF 2004-2005, le CCN a publié divers matériels promotionnels et d'information, parmi lesquels :

- une brochure sur le Point d'information de l'ALÉNA
- une brochure sur le droit d'auteur
- un numéro de sa revue *Consensus*



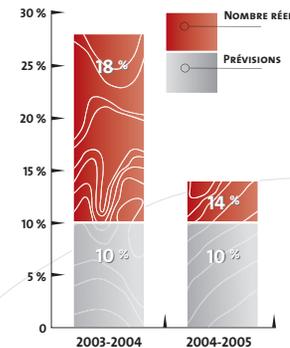
années à venir, elle a aussi permis d'examiner plus en détail et sous tous les angles le rôle de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité dans divers domaines d'ordre public. Les participants ont pu au cours d'une séance sur la réforme de la réglementation (l'un des ateliers les plus courus de la Conférence) discuter des conclusions du rapport final du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, qui a été présenté au gouvernement fédéral en septembre 2004. Le CCN comptait parmi les divers intéressés, dont l'industrie, les organisations non gouvernementales, les citoyens et les ministères, qui ont contribué aux travaux du Comité.

Plusieurs recommandations du CCN liées aux normes figurent au premier plan dans ce rapport, notamment la mise en œuvre des normes internationales et des pratiques internationales d'évaluation de la conformité en tant qu'outil permettant de faciliter l'adoption d'approches de réglementation communes avec d'autres pays (en particulier les États-Unis), et le recours accru aux normes s'inscrivant dans une approche plus moderne de l'élaboration de nouveaux règlements. Depuis la publication de ce rapport, le CCN travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et il s'est engagé à conseiller divers ministères sur les questions s'y rapportant.

Les soins de santé constituent un autre domaine d'ordre public important où le CCN s'emploie à jeter les bases d'une participation accrue. La rédaction au cours de l'année d'un document de travail intitulé *Vers une application plus vaste de la normalisation dans le domaine des soins de santé au Canada* marque une étape importante dans la détermination des possibilités de recourir à la normalisation volontaire pour apporter dans ce domaine des solutions nationales à certains problèmes, par exemple, la réduction des frais administratifs et l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Suite à la présentation en septembre 2004 de ce document au Conseil du CCN, le personnel a été invité à préparer un plan encore plus complet pour orienter les travaux dans ce domaine, dans lequel seront précisés le rôle du CCN, du SNN et de ses partenaires, les résultats escomptés, les besoins en matière de ressources et les priorités. Les objectifs liés aux soins de santé sont repris dans la nouvelle version de la SCN.

Le désir du CCN d'appuyer la réforme des soins de santé du Canada se reflète également dans les contributions qu'il continue d'apporter au Projet de renouveau législatif de Santé Canada. Certains de ses commentaires et suggestions de libellé ont d'ailleurs été intégrés dans l'avant-projet de loi, plus particulièrement ceux ayant trait à l'établissement pour tous les produits d'une exigence générale en matière de sécurité.

Indicateur de rendement Services Alerte!



Export Alerte!

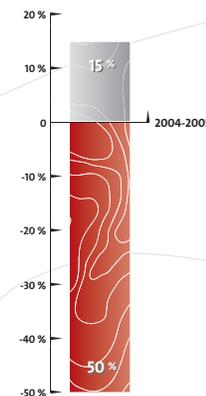
Durant sa cinquième année de fonctionnement, le service d'avis électronique du CCN conçu à l'intention des exportateurs est, comme par le passé, parvenu à augmenter sa clientèle de base. Il a une fois de plus dépassé son objectif qui était d'accroître le nombre d'utilisateurs de 10 %.

Source : Base de données Web du CCN des abonnés d'Export Alerte!

RéguVision

Cette année, le service RéguVision du CCN a servi pour la première fois d'indicateur de rendement. Le graphique ci-contre montre que, comparé aux chiffres enregistrés par le serveur en 2003-2004, le nombre d'utilisateurs de ce service, logé dans le site Web du CCN, a diminué de 50 %. En raison de problèmes techniques, ne sont présentés ici que les résultats des évaluations réalisées entre la mi-mai 2004 et le 31 mars 2005. RéguVision est une base de données consultable indiquant quelles normes facultatives sont citées en référence dans les règlements fédéraux canadiens. Pour l'utiliser, il n'est pas nécessaire de s'y abonner.

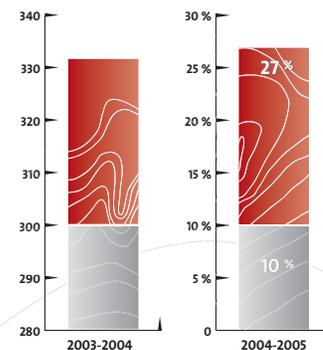
Source : Journal des activités sur le site Web du CCN – Division du Commerce et des Affaires intergouvernementales



AlertoNorm!

Depuis son lancement en 2003-2004, *AlertoNorm!* n'a pas cessé de gagner en popularité, voyant le nombre de ses abonnés s'accroître considérablement. Ce service gratuit permet aux abonnés de recevoir des avis électroniques sur les normes canadiennes et internationales, nouvelles et révisées. Pour pouvoir utiliser cet indicateur plus efficacement, on a délaissé au cours de l'année l'objectif qui était axé sur un nombre spécifique de nouveaux abonnés au profit d'un autre exprimé en pourcentage.

Source : Base de données Web du CCN des abonnés d'AlertoNorm!

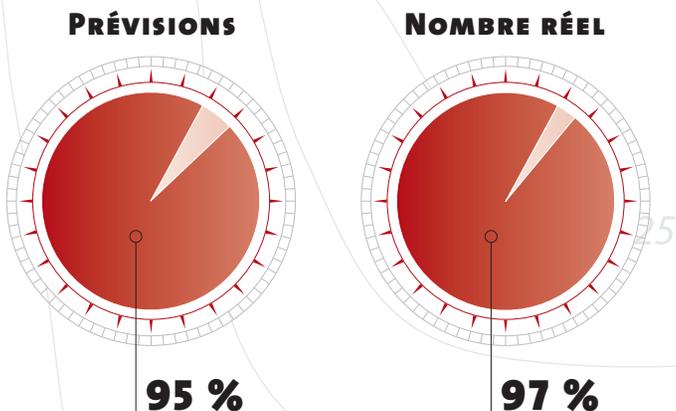




Tout en continuant à saisir les occasions d'accroître l'intégration de la normalisation volontaire au Canada, le CCN demeure déterminé à travailler avec les pays en développement pour les aider à réaliser des progrès similaires.

Comme par le passé, il a participé à de nombreuses initiatives ayant pour but d'améliorer l'infrastructure de normalisation des pays en développement et d'accroître leur capacité à participer à part entière aux travaux de normalisation internationale. C'est ainsi qu'il a, au cours de l'année, accueilli dans ses bureaux d'Ottawa ses homologues du Bureau des délégués commerciaux de la Malaisie pour leur offrir formation et information sur son Service d'information et de recherche et son Centre de documentation technique. Il a aussi reçu plusieurs délégations de l'Administration générale d'État responsable du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine de la République populaire de Chine, à qui il a fourni des renseignements sur les activités de notification et de traitement des demandes d'information qu'il mène en tant que Point d'information du Canada.

Indicateur de rendement Service à la clientèle



Cette année encore, le Service d'information et de recherche du CCN est allé au delà de son objectif qui est de répondre aux besoins de la clientèle, le dépassant de 2 %. Cet objectif est établi en fonction de la capacité à offrir des renseignements circonstanciés sur une grande diversité de questions liées aux normes, à l'évaluation de la conformité et au commerce, et ce, dans les 24 heures et dans la langue officielle du client.

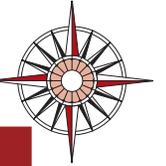
Source : Base de données des demandes d'information de la clientèle du CCN

Export Alert!, service canadien qui diffuse par courriel des renseignements à jour sur les normes et les questions commerciales liées aux normes ayant un impact sur les échanges internationaux, a également suscité l'intérêt des pays en développement. En plus de mettre la dernière main à une entente conclue avec la Bolivie pour la mise en œuvre d'une version espagnole de cet outil en ligne, le CCN a signé un accord en vue de l'établissement d'un service *Export Alert!* en Malaisie.

Un certain nombre d'autres projets ont amené le personnel du CCN à se rendre dans diverses régions des Amériques et de l'Europe pour y offrir aide et formation. Il a, par exemple, fait à Antigua une présentation liée au commerce et réalisé en Ukraine une évaluation des besoins dans le cadre d'un projet ayant pour but d'aider cette dernière à établir des Autorités responsables des notifications et des Points d'information de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/OTC) et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP), une exigence que doivent respecter les membres de l'OMC. À la demande du Centre de droit et de politique commerciale de l'Université Carleton, le CCN a offert en décembre 2004, à la Barbade, un atelier de formation sur l'Accord OMC/OTC aux États membres du Marché commun des Caraïbes (CARICOM). Il a dispensé une formation dans le domaine de l'évaluation de la conformité, offrant au Mexique des services de consultation sur l'accréditation des laboratoires médicaux, à Cuba une orientation sur les systèmes et les questions liées au mesurage et à la traçabilité et au Costa Rica une formation sur les systèmes d'accréditation.

Le CCN a en outre évalué le système qualité du Costa Rica afin de déterminer quel genre d'aide au renforcement des capacités commerciales le Canada pourrait lui apporter. De retour au pays, il a présenté à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) trois projets conceptuels. Ces propositions sont toujours à l'étude. Si elles sont acceptées, elles donneront lieu au transfert de l'expertise technique du Canada dans les domaines des bonnes pratiques réglementaires, de l'évaluation de la conformité et de l'élaboration des normes.

Le CCN a par ailleurs continué à participer à plusieurs initiatives menées dans certains pays en développement sous les auspices d'organismes internationaux et régionaux. Il a non seulement parrainé la participation de délégués de pays en développement aux activités d'un certain nombre de Comités techniques de l'ISO, mais aussi fait preuve d'une volonté d'accroître la participation des hautes sphères dirigeantes de ces pays à travers des



ententes de jumelage établies au sein du Groupe de travail de l'ISO/COPOLCO avec le Bureau des normes de Trinité-et-Tobago.

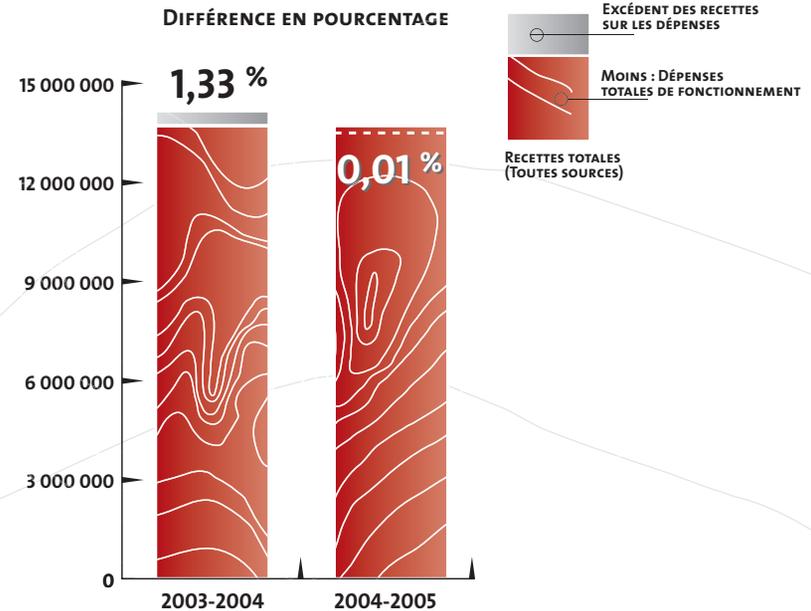
En tant que point d'information du Canada sur les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, le Service d'information et de recherche du CCN a répondu au cours de l'année à près de 4 000 demandes de renseignements. Les demandes les plus courantes reçues de la part des Canadiens portaient entre autres sur :

- les laboratoires, les Organismes de certification de produits et les Organismes de certification des systèmes de management accrédités par le CCN;
- les codes du bâtiment, de prévention des incendies et de l'électricité utilisés au Canada;
- les exigences canadiennes relatives à l'emballage et à l'étiquetage de divers produits;
- les exigences régissant la certification des instruments médicaux au Canada;
- les normes applicables au matériel radio et électronique;
- les exigences de sécurité liées aux produits de consommation.

Fort des commentaires recueillis grâce au sondage mené auprès de la clientèle de son Service d'information et de son Centre de documentation technique sur place, l'Organisme a apporté un certain nombre d'améliorations à la prestation des services, se dotant, par exemple, d'un nouvel outil de suivi des demandes de renseignements qui lui parviennent par courriel.

Indicateur de rendement

Résultat et perte nets par rapport à l'ensemble du budget



Le CCN est demeuré cette année encore dans les limites, supérieures et inférieures, de 1,5 % de son budget et a enregistré un déficit net de 1 283 \$.

Source : Division des Finances du CCN



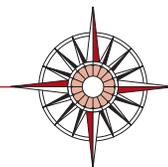
RAPPORT DE GESTION

Déterminer les possibilités, les enjeux et les menaces à court et à long terme faisait partie intégrante des efforts déployés par le CCN pour tracer l'itinéraire de demain. Alors même qu'il s'efforce de réaliser ses buts et ses objectifs, le CCN continue à faire face à certains enjeux (tant pour ce qui est des efforts et du temps à consacrer que du degré de risque couru), parmi lesquels les suivants.

- **Mettre en œuvre la version actualisée de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN)** – Au cours de l'AF 2004-2005, la mise à jour de la SCN a exigé du CCN qu'il réalise des efforts à l'échelle de l'organisation et qu'il y consacre une grande partie de ses ressources. Cette situation est appelée à perdurer pour le CCN, qui procède actuellement à la mise en œuvre de la SCN. Si l'on considère les effets positifs qu'a eu la mise en œuvre de la version originale, la nouvelle version risque de produire des résultats encore plus intéressants pour l'Organisme, à savoir le renforcement du Système national de normes (SNN), une meilleure connaissance des avantages liés à la participation aux travaux du SNN et une meilleure reconnaissance du CCN partout au Canada.
- **Accroître le nombre d'Organismes de réglementation engagés dans les travaux du Système national de normes** – L'engagement pris par le gouvernement fédéral de mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente est une occasion idéale et peu risquée pour le CCN de faire connaître à un auditoire réceptif les bénéfices associés aux normes et à l'évaluation de la conformité. Le CCN continuera à transmettre ce message aux Organismes provinciaux et territoriaux de réglementation, insistant sur l'importance de la normalisation en tant que moyen permettant d'améliorer l'efficacité et de réduire au Canada les obstacles au commerce, tout en les encourageant à recourir au Système national de normes.
- **Rallier de nouvelles industries** – Élargir la base des secteurs engagés dans les activités de normalisation du Canada, c'est pour le CCN un défi permanent. En expliquant les avantages qu'il y a à participer aux travaux de normalisation, l'Organisme a fait cette année un grand pas en avant pour faire disparaître l'un des principaux obstacles au ralliement des intéressés de l'industrie. Sous la direction du Groupe de travail Vision de l'avenir, un groupe consultatif qui relève de l'instance dirigeante du CCN, les travaux

d'élaboration d'une proposition de valeur et d'une analyse de rentabilité illustrant les avantages de la participation aux activités du Système national de normes sont déjà bien entamés. On prévoit de continuer sur cette lancée en transmettant ce message à certains publics.

- **Faire des avancées dans le domaine des soins de santé** – Le système canadien des soins de santé est un domaine où l'on pourrait intégrer davantage les normes et l'évaluation de la conformité. Si dans de récents rapports commandés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, on fait valoir l'importance d'envisager le recours à des outils tels que les normes et l'évaluation de la conformité pour régler les problèmes que connaît actuellement le système canadien de soins de santé, la complexité de ce dernier risque toutefois de rendre difficile l'intégration opportune de solutions normatives. Étant donné le risque qu'il y a à investir dans ce domaine très réglementé et sensible sur le plan politique, le CCN doit continuer à évaluer soigneusement l'impact de toutes ses initiatives, en particulier en ce qui a trait aux coûts qu'elles représentent.
- **Étendre le champ d'application des programmes d'accréditation** – Tout en continuant à repérer les domaines dans lesquels étendre éventuellement le champ d'application de ses programmes d'accréditation, le CCN doit aussi examiner les ressources humaines et financières exigées à cet effet pour voir s'il a la capacité d'offrir des programmes et des services sans modifier les niveaux de recouvrement des coûts.
- **Suivre les systèmes mondiaux d'accréditation changeants** – Le CCN continue à encourager fortement les efforts réalisés en vue d'assurer à l'échelle mondiale une plus grande reconnaissance des résultats de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité. L'augmentation au cours de l'année du nombre d'organisations non canadiennes accréditées par le CCN a eu un effet positif sur ses recettes. La reconnaissance de la normalisation et son acceptation sur le plan mondial gagnant du terrain, le CCN doit surveiller la situation afin d'évaluer les conséquences à long terme pour sa clientèle de la pression exercée sur les prix et de la concurrence.
- **Rationaliser les relations établies à l'échelle mondiale** – Le CCN réévalue actuellement les relations, les arrangements et les accords établis avec diverses organisations dans le monde, pour décider si ces associations



demeurent compatibles avec ses buts et objectifs et repérer tout chevauchement ou double emploi. Bien qu'il ait déjà isolé les relations qui ne lui sont plus réellement utiles, le CCN doit cependant continuer à explorer le milieu pour voir s'il y a d'autres qui pourraient lui être bénéfiques.

- **Maintenir en place les ressources humaines nécessaires** – Comme dans la plupart des organisations, la planification de la relève constitue un défi permanent pour le CCN, en particulier en raison de sa petite taille. Pour pouvoir maintenir un noyau de personnes compétentes composé d'employés à temps plein et d'agents contractuels, l'Organisme doit disposer des ressources nécessaires. En même temps, il doit continuer à recruter et à maintenir en poste les milliers de personnes qui participent bénévolement aux travaux de normalisation. Le vieillissement de la population, la nature technique des travaux associés aux nombreux postes rémunérés et bénévoles et les frais liés à la prestation d'un soutien et d'une formation continue ne constituent que quelques-uns des facteurs ayant un impact sur la participation aux activités du Programme des membres.

APERÇU FINANCIER

Le total des recettes (autres que le crédit parlementaire), qui s'élève à 6,8 millions de dollars, n'est que légèrement supérieur à celui de 6,7 millions de dollars enregistré pour l'AF 2003-2004. La croissance soutenue des recettes tirées des *Droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité* a été neutralisée par la baisse des Redevances provenant de la vente des normes et du Financement tiré du parrainage et des partenariats.

Les *Droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité* ont augmenté de 8 % au cours de l'année, passant de 4,8 à 5,2 millions de dollars. Même si l'augmentation des recettes demeure supérieure au taux d'inflation, témoignant ainsi d'une croissance réelle des programmes, les hausses de moins de 10 % constatées ces dernières années continuent de révéler qu'on est parvenu à un plafonnement de la croissance de cette source de revenu, les programmes ayant atteint leur maturité de fonctionnement. Cela est particulièrement vrai dans le cas des programmes du PALCAN et des Systèmes de management, qui ont affiché l'un comme l'autre des gains de moins de 2 %. En revanche, les recettes du programme de Certification ont augmenté de 43 %, dépassant ainsi l'objectif qui avait été fixé en matière de recouvrement

APERÇU FINANCIER DE 2000 À 2005

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 (Budget)	2004-2005 (Réel)	2005-2006 (Budget)
Recettes							
Droits d'accréditation	3 164 349 \$	4 025 468 \$	4 540 427 \$	4 762 328 \$	5 046 200 \$	5 151 197 \$	5 907 200 \$
Recettes tirées de la vente des normes	556 012	656 034	717 097	709 504	510 000	537 062	500 000
Point d'information OMC/ALÉNA	309 050	299 824	245 838	251 525	260 500	260 782	260 950
Crédits parlementaires	5 121 954	6 736 724	6 573 984	7 101 179	7 005 900	6 944 447	7 015 700
Autres	357 731	436 464	799 027	1 021 608	894 900	817 039	838 650
	9 509 096 \$	12 154 514 \$	12 876 373 \$	13 846 144 \$	13 717 500 \$	13 710 527 \$	14 522 500 \$
Dépenses							
Évaluation de la conformité	2 497 893	2 833 835	3 311 400	3 401 876	3 674 500	3 833 047	4 243 600
Services d'information	375 411	389 762	436 348	476 346	537 400	538 988	477 600
Point d'information OMC/ALÉNA	309 050	299 824	245 838	251 525	260 500	260 782	260 950
Élaboration des normes	2,481 359	3,187 459	3 661 278	4 251 742	3 507 200	3 581 520	3 887 900
Commerce et affaires intergouvernementales	538 060	759 658	903 215	956 200	1 067 300	870 929	1 147 600
Gestion et administration	3 317 982	4 282 158	4 146 832	4 363 469	4 670 600	4 626 544	4 504 850
	9 519 755 \$	11 752 696 \$	12 704 911 \$	13 701 158 \$	13 717 500 \$	13 711 810 \$	14 522 500 \$
Bénéfice net (perte nette)	(10 659 \$)	401 818 \$	171 462 \$	144 986 \$	0	(1 283 \$)	0



intégral des coûts. Deux nouveaux programmes lancés à la fin de l'exercice précédent, le Programme des organismes d'inspection et le Programme des organismes de certification des personnes, ont contribué à la croissance des recettes liées à la Certification. Les augmentations observées ailleurs, s'il y a lieu, sont attribuables à un accroissement de l'effectif de la clientèle et des activités connexes. On constate par ailleurs une hausse des coûts généraux, due à l'accroissement des effectifs, qui a entraîné dans l'ensemble une capacité de recouvrement de 94 % des coûts des programmes d'évaluation de la conformité, un pourcentage inférieur à celui de 96 % obtenu l'année précédente.

Les *Redevances provenant de la vente des normes*, qui se montent à 537 000 \$, accusent une baisse significative par rapport aux 710 000 \$ enregistrés l'année précédente. Les redevances versées par notre distributeur canadien exclusif, IHS Inc., ont diminué de façon appréciable à la suite de l'entrée en vigueur, en août 2004, d'un nouveau contrat qui reflète davantage les réalités du marché. Notre part du marché qui, autrefois, était protégée par des restrictions territoriales, s'érode devant une concurrence internationale de plus en plus vive. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la tendance à la baisse des ventes de normes, mentionnons la croissance du commerce électronique, accompagnée de l'augmentation du nombre de points de vente, la violation des droits d'auteur et le recul général des ventes de normes sur le marché mondial, qui continueront à se traduire à moyen terme par une croissance plutôt stagnante des recettes. Le CCN a lancé, en janvier 2005, en collaboration avec IHS Inc., une boutique électronique (www.standardsstore.ca) qui devrait lui permettre de recouvrer sa part du marché. Les boutiques Web de l'ISO et de la CEI servent une clientèle canadienne et sont tenues en conséquence de verser des redevances au CCN. Cependant, après avoir enregistré de fortes hausses consécutives au lancement de ces boutiques, il y a quelques années, les recettes tirées de ces redevances ont atteint un plafond.

La diminution du *Financement tiré du parrainage et des partenariats* représente un retour à la normale, le CCN ayant accueilli l'année précédente la Réunion générale (RG) de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Cette baisse a été compensée en partie par les recettes de parrainage liées à l'accueil de la Conférence du Système national de normes. Il est fort probable que cette source de revenu continuera de diminuer, si l'on considère que la série de rencontres internationales accueillies par le CCN prendra fin en 2006 avec l'Assemblée générale de l'ISO. La dissolution du partenariat établi avec l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) aura en outre un impact négatif sur cette catégorie de recettes (en revanche, cette dissolution entraînera probablement une augmentation globale des recettes, certains clients autrefois accrédités par l'ACLAE se tournant à présent vers le CCN).

Le *Crédit parlementaire*, qui s'élève à 6,9 millions de dollars, est légèrement inférieur à celui de 7,1 millions de dollars de l'année financière précédente, où le CCN recevait des fonds supplémentaires pour faire face aux coûts nets d'accueil de la Réunion générale de la CEI. Suivant la comptabilité de caisse, le CCN a utilisé, c'est-à-dire prélevé, la totalité du montant de 6 929 000 \$ qui lui avait été accordé. Le Crédit parlementaire a permis de faire face à 50 % des frais d'exploitation et des dépenses en capital du CCN, un pourcentage pratiquement identique (51 %) à celui de l'AF 2003-2004.

Les dépenses totales de l'AF 2004-2005 se sont élevées à 13,7 millions de dollars, montant pratiquement le même que celui de l'exercice précédent. On observe une forte augmentation des frais d'exploitation des groupes *Évaluation de la conformité* et *Services de gestion et d'administration*. Dans le cas du groupe *Évaluation de la conformité*, cette augmentation est attribuable à l'expansion générale du programme, mais plus précisément à la hausse des frais liés à la main-d'œuvre et des honoraires professionnels. Les *Services de gestion et d'administration* ont enregistré des dépenses supérieures en raison de l'accueil de la Conférence du Système national de normes, dont le coût total s'élevait à 257 000 \$. Ces augmentations ont été compensées en partie par une réduction dans le budget de l'*Élaboration de normes* des dépenses de l'AF 2004-2005 associées à l'accueil d'événements.

Les *Salaires et avantages sociaux* ont pour leur part augmenté en raison du rajustement économique des salaires et du recrutement de nouveaux employés engagés pour pourvoir aux postes demeurés vacants une bonne partie de l'année précédente. Les frais de *Déplacements* ont augmenté de près de 12 %, c'est-à-dire de 219 000 \$, en raison du nombre supérieur de déplacements liés aux évaluations et d'une plus grande participation à l'échelle internationale. On constate d'autre part une forte baisse des dépenses liées aux *Réunions*, qui s'explique encore une fois par l'accueil, l'année précédente, de la Réunion générale de la CEI. Les frais liés aux *Locaux* ont diminué grâce à la réduction des frais d'exploitation. Les *Cotisations internationales* ont accusé une légère baisse en raison du raffermissement du dollar canadien par rapport au franc suisse et au dollar US, diminution neutralisée en partie par l'augmentation des cotisations qui doivent être payées en devises étrangères.

Le total des recettes et du financement, *Crédit parlementaire* compris, est de 1 283 \$ inférieur aux dépenses, alors que l'Organisme enregistrerait l'année précédente un excédent de 144 986 \$. Comme à l'accoutumée, le CCN avait dressé un budget équilibré et termine donc l'année avec un écart de 0,01 % par rapport à l'objectif fixé.

125

LES ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La vérificatrice générale du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants de la vérificatrice générale pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le Directeur général,



Peter Clark

Ottawa, Canada
Le 27 mai 2005

Le Trésorier et directeur de
l'administration,



Rick Parsons

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements*, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Nancy Cheng, FCA
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 27 mai 2005

BILAN

au 31 mars

ACTIF

À court terme

Encaisse

Débiteurs :

Ministères et organismes du gouvernement fédéral

Autres

Crédit parlementaire à recevoir

Charges payées d'avance

Immobilisations (note 3)

PASSIF

À court terme

Créditeurs et charges à payer

Cotisations d'accréditation reportées

À long terme

Financement public reporté (note 4)

Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)

AVOIR DU CANADA

Avoir du Canada

Engagements (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président,

Le directeur général,



	2005	2004
Encaisse	2 103 253 \$	1 687 593 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	217 304	197 484
Autres	1 297 930	1 161 066
Crédit parlementaire à recevoir	907 000	682 200
Charges payées d'avance	959 739	926 507
	<hr/>	<hr/>
	5 485 226	4 654 850
Immobilisations (note 3)	1 033 902	1 075 633
	<hr/>	<hr/>
	6 519 128 \$	5 730 483 \$
Créditeurs et charges à payer	1 426 371 \$	804 866 \$
Cotisations d'accréditation reportées	1 714 908	1 504 754
	<hr/>	<hr/>
	3 141 279	2 309 620
Financement public reporté (note 4)	755 482	770 929
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)	278 420	304 704
	1 033 902	1 075 633
	<hr/>	<hr/>
	4 175 181	3 385 253
Avoir du Canada	2 343 947	2 345 230
	<hr/>	<hr/>
	6 519 128 \$	5 730 483 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Produits		
Cotisations d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	5 151 197 \$	4 762 328 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 7)	537 062	709 504
Parrainage d'activités et inscriptions	338 392	655 179
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	260 782	251 525
Autres	478 647	366 429
	<u>6 766 080</u>	<u>6 744 965</u>
Charges (note 8)		
Évaluation de la conformité	3 833 047	3 401 876
Services d'information	538 988	476 346
Élaboration des normes	3 581 520	4 251 742
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	260 782	251 525
Commerce et Affaires intergouvernementales	870 929	956 200
Gestion et services administratifs	4 626 544	4 363 469
	<u>13 711 810</u>	<u>13 701 158</u>
Perte nette avant le financement public	<u>(6 945 730)</u>	<u>(6 956 193)</u>
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	6 654 491	6 813 950
Amortissement du financement public reporté	289 956	287 229
	<u>6 944 447</u>	<u>7 101 179</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>(1 283)</u>	<u>144 986</u>
Avoir du Canada au début de l'exercice	<u>2 345 230</u>	<u>2 200 244</u>
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	<u>2 343 947 \$</u>	<u>2 345 230 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORIE

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(1 283) \$	144 986 \$
Régularisation pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	316 240	313 512
Amortissement du financement public reporté	(289 956)	(287 229)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 284)	(26 283)
	(1 283)	144 986
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	416 943	269 845
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	415 660	414 831
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(274 509)	(227 249)
Activités de financement		
Financement pour l'achat d'immobilisations		
Crédit parlementaire	274 509	227 249
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	415 660	414 831
Encaisse au début de l'exercice	1 687 593	1 272 762
Encaisse à la fin de l'exercice	2 103 253 \$	1 687 593 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 2005

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et pour application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Pacific Area Standards Congress, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à l'International Laboratory Accreditation Cooperation, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Produits

Les produits relatifs aux cotisations d'accréditation et aux redevances provenant de la vente de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus ou à recevoir de la portion annuelle des cotisations d'accréditation sont inscrits comme étant des cotisations d'accréditation reportées et sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les fonds reçus pour l'accueil de conférences ou de réunions internationales sont comptabilisés à titre de produits au moment où sont engagées les charges qui y sont associées.

c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

d) Régime de retraite

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes (CCN) verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps et en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

3. IMMOBILISATIONS

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	267 882 \$	227 185 \$	40 697 \$	78 310 \$
Matériel	1 791 097	1 243 390	547 707	530 958
Améliorations locatives	625 913	180 415	445 498	466 365
	2 684 892 \$	1 650 990 \$	1 033 902 \$	1 075 633 \$

4. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	770 929 \$	830 909 \$
Plus le crédit affecté à l'achat d'immobilisations amortissables	274 509	227 249
Moins l'amortissement	289 956	287 229
Solde à la fin de l'exercice	755 482 \$	770 929 \$

5. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du locateur des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	304 704 \$	330 987 \$
Moins l'amortissement	26 284	26 283
Solde à la fin de l'exercice	278 420 \$	304 704 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

7. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes.

8. CHARGES

	2005	2004
Traitements et indemnités	6 617 794 \$	6 259 988 \$
Déplacements	1 998 352	1 779 211
Services professionnels et spéciaux	1 697 486	1 705 893
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 101 365	1 128 715
Locaux	627 979	716 556
Amortissement des immobilisations	316 240	313 512
Publications et impression	283 058	300 842
Réunions	278 564	725 248
Fournitures de bureau	173 686	162 692
Télécommunications et frais postaux	157 822	153 292
Relations publiques	131 796	169 267
Location de matériel de bureau	61 754	51 656
Autres	265 914	234 286
	13 711 810 \$	13 701 158 \$

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime procure des avantages en fonction des années de service et des gains moyens à la retraite. Les prestations sont entièrement indexées afin de correspondre à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2005	2004
Cotisations du Conseil	596 649 \$	629 148 \$
Cotisations des employés	266 016 \$	248 527 \$

9. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

À compter de :	juillet 2003	309 723 \$
	juillet 2005	328 769 \$
	juin 2008	331 799 \$
	juillet 2010	350 845 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2004 ont été reclassés conformément à la présentation du présent exercice.